

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVANT-PROPOS

L'année 2022 a été particulièrement **marquée par le réchauffement climatique** et ses conséquences humaines, matérielles et financières. En effet, selon le dernier rapport du GIEC publié cette année, la planète s'est déjà réchauffée de 1,1°C depuis le début de l'ère industrielle et ne pourra être contenue en-dessous de 3,2°C d'ici à la fin du siècle, si des mesures fortes et urgentes d'atténuation ne sont pas prises. Les conséquences de ce réchauffement se font déjà ressentir, puisqu'avec une température moyenne estimée de 14,5 degrés et un déficit de pluviométrie de 25%, **l'année 2022 est la plus chaude jamais enregistrée en France.**

Ces phénomènes météorologiques, illustrations manifestes du réchauffement climatique, ont été à l'origine de feux de forêt dévastateurs et de graves conséquences pour l'agriculture. L'impact sanitaire a lui aussi été très important, puisque les trois épisodes caniculaires de cet été, ont causé une surmortalité relative de +16,7% avec 2168 décès supplémentaires.

La biodiversité et les écosystèmes jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat et dans l'atténuation des effets du changement climatique, notamment à travers les processus de photosynthèse et d'évapotranspiration des végétaux qui permet de rafraîchir l'air. Grand Paris Grand Est, à travers l'exercice de ses deux compétences opérationnelles, assainissement et gestion des déchets, contribue à **limiter la pollution des milieux naturels par les activités humaines** et préserve ainsi leurs fonctionnalités. L'EPT a également placé la préservation de la biodiversité, de l'eau et des sols au cœur de son **Plan local d'urbanisme intercommunal**. Ce document ambitieux, en cours d'élaboration, permettra notamment de limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestier du territoire.

L'année 2022 a aussi été marquée par **la crise énergétique**, qui a mis en évidence le caractère insoutenable d'un système énergétique dépendant d'énergies fossiles importées, et la **nécessité d'accélérer la transition énergétique.**

Dans cet objectif d'atténuation du changement climatique et dans une démarche d'économie circulaire, Grand Paris Grand Est agit sur les principaux secteurs consommateurs d'énergies fossiles et émetteurs de gaz à effets de serre que représentent le bâti résidentiel, tertiaire et le transport routier. Grand Paris Grand Est fait de la **rénovation énergétique** du bâti résidentiel sa priorité avec le développement du Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP), la résorption de la précarité énergétique dans les copropriétés dégradées et le renouvellement urbain. L'EPT souhaite agir davantage en faveur des mobilités propres et actives en renforçant notamment son action grâce au soutien financier de l'ADEME.

En 2022, la transition écologique était plus que jamais au cœur des grandes politiques publiques. Grand Paris Grand Est a **adopté, en 2022, son Plan Climat Air Energie territorial**, programme d'actions ambitieux et concret pour accélérer la transition écologique du territoire sur les 6 prochaines années.

Le Rapport Développement durable, en bref

L'adoption définitive du PCAET, qui a eu lieu en avril 2022, marque le **passage de la réflexion à l'action** et l'ouverture d'une période de 6 ans de mobilisation de l'ensemble des services de Grand Paris Grand Est et de tous les acteurs locaux dans la **concrétisation des 28 actions** prévues pour la **préservation de la santé et de l'environnement** sur le territoire. Ce rapport permet de dresser le **bilan des premières réalisations** de GPGE contribuant aux **6 grandes priorités du PCAET**, quelques mois après son adoption.

- Axe 1 : Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique

L'élaboration d'un PLUi à la hauteur des enjeux climatiques qui préserve et enrichit la biodiversité est l'un des objectifs inscrit au PCAET. Grand Paris Grand Est a conçu **l'Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation environnementale**, nouvelle approche adaptée à l'évolution climatique prévisible à horizon 2050 reposant sur un socle écologique : la préservation de la biodiversité, de l'eau et des sols est ainsi placée au centre des réflexions. Cette nouvelle approche de l'urbanisme est la **source d'inspiration principale de l'élaboration du PLUi** de Grand Paris Grand Est, dont le **Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD)**, pièce maîtresse du PLUi, a été **mis en débat en 2022**. La réglementation du PLUi, en cours d'élaboration, permettra notamment d'harmoniser, de renforcer et de compléter les PLU communaux en particulier sur l'intégration de la protection des sols et la protection des espaces naturels.

Les principes de l'Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation environnementale ont également été intégrés autant que possible dans les différents projets conduits par l'EPT. L'un des meilleurs exemples est le **Parc Nature du Plateau d'Avron** qui a été conçu pour concilier les besoins humains, de loisirs et d'accès à la nature, et la préservation de l'environnement. Ce nouveau parc a été **inauguré le 25 mai 2022**.

Grand Paris Grand Est intervient en faveur de la **diminution des pollutions rejetées en milieu naturel** au travers de ses actions visant l'amélioration de son réseau d'assainissement et la promotion d'une gestion des eaux pluviales plus respectueuse de l'environnement et permettant de limiter les risques d'inondations. Ainsi en 2022, grâce au lancement du très ambitieux **Plan Marne Propre**, **7,4 km de réseaux d'eaux usées ont été créés** et **501 propriétés ont été mises en conformité**.

- Axe 2 : Offrir des logements sains à haute performance environnementale

L'un des principaux objectifs du Plan Climat Air Energie Santé est la réduction des émissions de gaz à effet de serre de -66% à horizon 2030, principalement **émis par le secteur résidentiel (45%)**. C'est également le poste **le plus énergivore et le plus émetteur de polluants atmosphériques**. Afin de répondre aux enjeux prioritaires d'atténuation du réchauffement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air, Grand Paris Grand Est s'investit fortement dans la **rénovation thermique et énergétique du bâti résidentiel**, avec le déploiement du **Parcours de Renovation énergétique Performante du pavillonnaire (PREP)**, l'accompagnement des **copropriétés vers la performance thermique** et le **renouvellement urbain**, qui permet également de **lutter contre la précarité énergétique**.

- Axe 3 : Promouvoir des mobilités propres et actives

Grand Paris Grand Est agit en faveur du **développement des mobilités collectives, propres et actives** et de **l'amélioration de la qualité de service** sur son territoire où le transport routier est le principal poste d'émissions de certains polluants atmosphériques (oxydes d'azote) et la 2^{ème} source d'émissions de gaz à effet de serre après le secteur résidentiel. En 2022, GPGE et les Villes de son Territoire ont relayé auprès d'Ile-de-France Mobilités et des opérateurs de transport les besoins du territoire. Concernant la promotion des mobilités actives, Grand Paris Grand Est a participé à l'élaboration des **grands projets de réseaux cyclables métropolitains et régionaux**. Par ailleurs, grâce au soutien financier de l'ADEME, Grand Paris Grand Est a créé en 2022 un poste afin de **renforcer les ressources dédiées au développement des mobilités favorisant l'amélioration de la qualité de l'air**.

- **Axe 4 : Promouvoir une consommation saine, locale et durables**

Afin de renforcer sa politique de prévention des déchets, Grand Paris Grand Est a adopté, le 13 décembre 2022, son **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les équipes de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets interviennent partout sur le territoire pour orienter les habitants vers des **comportements moins générateurs de déchets et contribuer à améliorer le geste du tri**. En 2022, et à titre d'exemple, **198 actions de sensibilisations sur la gestion des déchets** ont eu lieu en milieu scolaire et **523 composteurs et lombricomposteurs** ont été distribués aux usagers, au sein des déchèteries, soit une augmentation de 36% par rapport à 2020.

Grand Paris Grand Est a lancé en 2022 le programme **Bien Manger Près de Chez Moi**. Visant à inciter les habitants à consommer une **alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement**, ce programme propose des stands et ateliers de cuisine aux habitants, animés par des associations (Miam, Ecobul, le Tipi) dans le cadre d'événements municipaux ou en milieu périscolaire. En 2022, année de lancement de ce dispositif, 22 journées d'animations grand public et 8 ateliers en milieu périscolaire ont été organisées, permettant de sensibiliser 1790 habitants résidant dans 9 villes du territoire.

- **Axe 5 : Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique**

En 2022, GPGE a poursuivi son action au service du développement économique du territoire. Plusieurs actions ont été mises en place pour **soutenir la création d'entreprises** et **accompagner les entreprises** implantées sur le territoire dans leur **projet de développement**, en particulier dans le contexte de crise énergétique, avec une attention accrue envers les quartiers prioritaires. GPGE a par exemple adopté un vœu à l'unanimité pour venir en soutien aux artisans boulangers et plus généralement à l'ensemble du tissu économique impacté par l'augmentation du prix de l'énergie.

Enfin, le partenariat avec Descartes Développement Innovation, entamé en 2018, a été renforcé en 2022 par l'intégration de Grand Paris Grand Est au conseil d'administration. Ce lien renforcé doit permettre de créer de véritables synergies entre les entreprises du territoire et le monde de la recherche et de faire de Grand Paris Grand Est un territoire d'expérimentation et d'innovation en matière d'écologie urbaine et de développement durable.

- **Axe 6 : Agir en collectivités éco-exemplaires**

Grand Paris Grand Est repense en permanence sa manière de fonctionner et d'agir afin de minimiser son empreinte environnementale. Cela passe notamment par l'usage de véhicules moins polluants pour la collecte des ordures ménagères et les déplacements des équipes. Depuis octobre 2022, les déchets ménagers sont collectés par des camions en partie alimentés par du biogaz et les agents de Grand Paris Grand Est peuvent utiliser des vélos à assistance électrique pour effectuer leurs déplacements professionnels.

Le réflexe d'intégrer des exigences environnementales et sociales dans l'achat public se généralise au sein des services de l'EPT puisqu'en 2022, ce sont 23 marchés qui ont comporté un critère ou une clause développement durable. Dans cet objectif de faire de la commande publique un véritable levier au développement des filières d'économie circulaire, certains marchés ont bénéficié d'un accompagnement ciblé afin de minimiser l'empreinte écologique de l'activité de GPGE.

SOMMAIRE

Pourquoi un Rapport développement durable ?	6
1. Les finalités du Développement Durable	6
2. Le cadre réglementaire du rapport développement durable	6
3. Les compétences de Grand Paris Grand Est.....	6
Partie 1 : La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air . 8	
1. La performance énergétique de l'habitat : une priorité pour réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre	8
2. Grand Paris Grand Est soutient le développement des mobilités collectives et actives	12
3. Une gestion des eaux pluviales à la source pour lutter contre les inondations et les pollutions du milieu naturel	14
Partie 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	17
1. La reconquête de la qualité écologique de la Marne, des sols et de la biodiversité au travers de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales	18
2. L'Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation environnementale : source d'inspiration de l'aménagement à Grand Paris Grand Est.....	21
3. Grand Paris Grand Est réduit les impacts négatifs des grands projets d'aménagements	23
Partie 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations	26
1. Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des personnes	26
2. Une politique de la ville territoriale pour le développement des quartiers prioritaires.....	28
3. Renouvellement urbain : la transformation profonde des quartiers dégradés menée avec leurs habitants.....	30
4. Des structures pour un meilleur accès au droit, à la justice et aux services publics	32
5. Une politique de soutien à l'économie locale.....	33
Partie 4 : Un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	38
1. Réduire la production des déchets et généraliser le réflexe du tri : la double ambition de GPGE.....	38
2. Bien Manger Près de Chez Moi et Cap Saveurs : GPGE accompagne ses habitants vers une alimentation durable, saine, équitable et respectueuse de l'environnement.....	42
3. Un accompagnement des entreprises pour faire face aux défis de transition écologique	42
Partie 5 : L'exemplarité de GPGE : un fonctionnement responsable pour une empreinte environnementale minimale	46
1. Une politique d'achat en faveur du développement durable et de l'économie circulaire	46
2. Un usage du numérique efficient et conscient de son impact écologique	47
3. Un patrimoine immobilier sobre et peu impacté par la crise énergétique	48
4. Des trajets professionnels moins émetteurs de gaz à effet de serre.....	49
5. Un engagement en faveur de l'inclusion, de l'égalité et du bien-être au travail.....	50

Pourquoi un Rapport développement durable ?

1. Les finalités du Développement Durable

Le Développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹. Le développement durable poursuit cinq finalités (article L. 110-1 du code de l'environnement) :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

2. Le cadre réglementaire du rapport développement durable

En application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont tenus d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit rendre compte des actions menées par l'EPT et contribuant aux cinq finalités du développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Conformément au décret 2011-687 du 17 juin 2011, le rapport développement durable comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité (cf Partie V).
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire (cf Partie I à IV).

3. Les compétences de Grand Paris Grand Est

Créé le 1er janvier 2016 en Seine-Saint-Denis, Grand Paris Grand Est regroupe les 14 communes suivantes : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble. Le territoire de Grand Paris Grand Est rassemble plus de 400 000 habitants.

Les compétences de Grand Paris Grand Est sont les suivantes :

Compétences propres :

- La prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- L'assainissement et l'eau ;
- La politique de la ville ;
- L'urbanisme (Plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Le Plan Climat Air Energie territorial (PACet).

Une compétence définie d'intérêt territorial : l'action sociale

- La politique de l'emploi et de l'insertion à Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- La Maison des services publics de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- Les clauses d'insertion sur l'ensemble du territoire.

Les compétences partagées avec la métropole :

- L'aménagement ;
- Le développement économique ;
- L'habitat ;

Les compétences supplémentaires définies avec les Villes :

- La création, l'aménagement et la gestion des Maisons de justice et du droit ;
- Les études de mobilités et de transports sur les territoires d'au moins deux communes.

¹ Rapport Brundtland (1987).

I. La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air



Partie 1 : La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air

Le Plan Climat Air Énergie



Des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air à horizon 2027.

- Actions en cours de réalisation :

Axe 1 Action 01 / 02 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui améliore la qualité de l'air et favorise l'activité sportive et la santé / promeut un territoire résilient aux effets du changement climatique.

Axe 1 Action 08 : Réaliser des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains, notamment via la gestion des eaux pluviales.

Axe 2 Action 01 : Déployer le Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire à l'ensemble du territoire.

Axe 2 Action 02 : Favoriser la rénovation des copropriétés afin d'augmenter la performance environnementale des logements et les rendre plus sains.

Axe 2 Action 04 : Faire de l'observatoire de l'habitat privé un outil de suivi de la performance environnementale et des déterminants de santé dans l'habitat

- Actions à engager au cours des prochaines années :

Axe 3 Action 01 : Elaborer un schéma cyclable à l'échelle territoriale et accompagner sa mise en œuvre

Axe 3 Action 02 : Etudier l'intégration de tout ou partie du territoire au sein de la ZFE et permettre la diminution de la motorisation individuelle polluante

Axe 3 Action 02 : Participer au Sentier Métropolitain et promouvoir la marche et l'activité physique dans le quotidien

1. La performance énergétique de l'habitat : une priorité pour réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre

Au sein du territoire de Grand Paris Grand Est (GPGE), **le secteur résidentiel est le plus énergivore et le plus émetteur de gaz à effet de serre** (45% des émissions de CO2 du territoire). De surcroît, 56% et 31% des énergies consommées par le parc résidentiel sont respectivement le gaz et l'électricité et 6% des logements sont alimentés au fioul, énergies dont les prix sont actuellement multipliés par 3 ou 4. Dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie, de précarisation énergétique et de réchauffement climatique, **la rénovation énergétique des habitations** est devenue une **priorité sociale et écologique encore plus prégnante** pour le territoire.

- **Le Parcours de Rénovation Énergétique Performante (PREP) : un accompagnement innovant des ménages et des artisans locaux vers la rénovation performante des pavillons**

Les **maisons individuelles représentent 27% des logements** du territoire et sont majoritaires dans les villes de Gournay-sur-Marne, Coubron, Montfermeil et Gagny. 56% des logements du territoire ont été construits avant 1974, avant les premières normes énergétiques (dont 28% entre 1949 et 1975), et sont donc très mal isolées et très énergivores. En cours de déploiement sur l'ensemble du territoire par Grand Paris Grand Est, **le Parcours de Rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP)** s'appuie sur un double constat : un besoin urgent de rénovation énergétique des maisons individuelles d'une part, et d'autre part, le faible gain d'efficacité énergétique des ménages qui entreprennent des travaux de rénovation. Le Parcours a pour objectif **d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation** en visant des niveaux élevés de performance

énergétique et un réel retour sur investissement. Il vise également à **constituer des équipes d'artisans locaux capables de réaliser des travaux de rénovation globale et performante** de maisons individuelles.

Un ménage qui souhaite s'engager dans une démarche de rénovation énergétique a la possibilité d'être accompagné tout au long des travaux, de l'intention à la réalisation des travaux, jusqu'à la fin du chantier. Le dispositif PREP est ouvert à tous les propriétaires de pavillons, quel que soit leur revenu. Le PREP s'appuie sur une **coordination efficace, menée par Grand Paris Grand Est, de 3 groupes d'acteurs** :

Les **Mairies**, tiers de confiance de proximité et points de contact des ménages qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement tout au long de la démarche de rénovation. Un référent est disponible au sein de chaque mairie et sert de point d'entrée des ménages et de relais auprès de la population. Après un premier contact avec ces référents, les ménages sont orientés vers un webinaire de présentation du dispositif dispensé par la coordinatrice du PREP, employée par GPGE, puis vers un conseiller de l'Alec-MVE. Ces référents sont régulièrement tenus informés par Grand Paris Grand Est, sur les solutions et réglementations. Les habitants peuvent ainsi accéder au même niveau qualitatif d'information et d'accompagnement dans toutes les villes du territoire.

L'**Alec-MVE**, cofinancée par Grand Paris Grand Est et la Métropole du Grand Paris assure la mission France Rénov' sur le territoire. Les conseillers de l'Alec facilitent la démarche à mener par les bénéficiaires du PREP pour **le montage des dossiers administratifs et financiers** et les **prises en relation avec les artisans**. Ils évaluent les types et montants des travaux à réaliser, identifient les aides de l'Etat (MaPrimeRénov...) et les certificats d'économie d'énergie (Cee) afin d'évaluer clairement le reste à charge pour le ménage. Ils apportent aussi leur soutien dans la préparation du montage des demandes de prêt (EcoPTZ, Prêt d'avance rénovation, EcoPREP, etc.).

En 2022, Grand Paris Grand Est a **informé ou accompagné 142 ménages et a organisé 12 webinaires** pour présenter le Parcours de rénovation énergétique performante aux habitants intéressés par le dispositif, avec les résultats suivants :

- **64 ménages ont été dirigés vers l'Alec-MVE** après avoir participé à un webinaire.
- **24 ménages sont entrés dans ce Parcours** suite à un échange avec la coordinatrice de l'EPT.

Selon une enquête d'évaluation menée auprès des bénéficiaires du PREP, le dispositif est particulièrement apprécié :

- Plus de 60 % des ménages considèrent que les rendez-vous avec l'Alec-MVE ont répondu à leurs attentes.
- Plus de 80 % considèrent qu'ils ont bénéficié d'une bonne écoute de la part du conseiller.
- Près de 30% des ménages ont bénéficié d'une visite à domicile d'un conseiller.
- 30% ont demandé un devis et 30 % poursuivent actuellement leur réflexion avant d'engager une démarche de rénovation.

Une autre enquête réalisée auprès d'un échantillon de 24 personnes suivies par le PREP en 2021, dont 7 ménages qui ont effectivement réalisé des travaux a mis en évidence que les rénovations sont principalement engagées grâce à l'épargne des ménages car l'accès aux prêts est encore particulièrement compliqué malgré les signatures de conventions entre la Métropole du Grand Paris et des banques.

Le deuxième volet du PREP, mis en œuvre en partenariat avec Dorémi, est **l'accompagnement des artisans du BTP vers la rénovation énergétique performante des maisons**. Les artisans ciblés par la coordinatrice de GPGE bénéficient de formations et d'un accompagnement leur permettant de **constituer des équipes regroupant différents corps de métier et/ou d'être labellisés RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement). Cela leur permet de monter en compétence et d'être capables de conduire des travaux de rénovation globale et performante.

Ce Parcours **structure la filière de l'artisanat territorial de la construction et de la rénovation** en favorisant l'accès des artisans du BTP à des marchés de proximité, leur offrant ainsi des possibilités de chiffres d'affaires importants et en leur permettant de mutualiser leurs moyens. Les ménages souhaitant entreprendre la rénovation de leur maison pourront ainsi être orientés vers ces équipes d'artisans compétentes. Cet accompagnement des artisans non-RGE mené par Grand Paris Grand Est, en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du 93 (CMA) et de la Capeb Grand Paris a été **récompensé par le Trophée Stop Exclusion Energétique** en novembre 2022, ce qui lui apporte une reconnaissance et une valorisation nationale.

A ce jour, le Parcours de rénovation a permis à **15 entreprises de s'organiser pour constituer 5 équipes** capables de rénover en entier un logement. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'organisation, en 2022, de 10 webinaires et d'un « Buffet rénovation ». En effet, le territoire a expérimenté une rencontre pendant un temps du déjeuner afin d'échanger avec les artisans et de présenter l'ensemble des partenaires et services de Grand Paris Grand Est. Compte-tenu du résultat positif de cette rencontre, il est prévu de poursuivre cette démarche en 2023.

- **Grand Paris Grand Est lutte contre la précarité énergétique, au sein de l'habitat collectif et individuel**

Des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique pour les ménages précaires :

En 2022, la coordinatrice du PREP a renforcé l'accompagnement des ménages les plus précaires vers la rénovation énergétique à travers deux dispositifs, le Territoire Exclusion Energétique et le prêt Avance rénovation.

Dans l'esprit du dispositif Territoire zéro chômeur, Grand Paris Grand Est a travaillé avec l'association Stop Exclusion Energétique afin de décliner le PREP auprès des **ménages très précaires**. Cette démarche a fait l'objet d'une candidature à un programme CEE (Certificat d'Economies d'Energie). Celui-ci a été retenu le 22 décembre 2022 par le Ministère de la transition énergétique et permettra de financer une **centaine de rénovations pour des ménages très précaires sur le territoire en 2023**.

Grâce à la mise en œuvre du prêt Avance rénovation, un prêt hypothécaire est proposé aux ménages modestes, et notamment aux seniors, pour leur permettre de financer des travaux de rénovation énergétique. L'EPT a mobilisé les référents des communes afin qu'ils puissent sensibiliser davantage les seniors et les inciter à entrer dans le Parcours de rénovation énergétique performante.

Accompagner les copropriétés dégradées vers la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, **Grand Paris Grand Est soutient la rénovation des copropriétés dégradées**, permettant in fine d'augmenter la performance énergétique de l'habitat et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de pollutions de ce secteur. Plusieurs dispositifs d'accompagnement ciblant **les copropriétés fragiles**, pilotés par Grand Paris Grand Est et soutenus par des cofinancements de l'Agence nationale de l'habitat, ont été engagés, poursuivis ou finalisés en 2022.

Les **Programmes opérationnels de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** sont des dispositifs prévus pour 3 ans de veille et **de prévention des premières fragilités recensées** (gestion, trésorerie, gouvernance, difficultés sociales, mobilisation) afin d'assainir la situation des copropriétés avant d'envisager une réhabilitation globale.

L'un des deux POPAC mis en œuvre à Clichy-sous-Bois en 2022 a abouti à la validation et au soutien, par des subventions publiques (ANAH, ANRU, Région Ile-de-France, GPGE, Ville), d'un **important programme de travaux de rénovation de la copropriété des Pommiers, très dégradée et en situation de précarité énergétique**. Ces travaux seront engagés en 2023, dans le cadre d'un **chantier zéro carbone** et d'un contrat de performance énergétique. Ce dispositif garantit l'atteinte d'un objectif élevé de performance énergétique pour les bâtiments concernés et fiabilise les économies d'énergies réalisées à l'issue des travaux, permettant ainsi un réel retour sur investissement.

Un nouveau POPAC concernant 5 copropriétés regroupant 996 logements a été également lancé en avril 2022 à Livry-Gargan. Son achèvement est prévu en mars 2025.

Les opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Copropriétés dégradées (OPAH-CD) sont des dispositifs contractuels liant Grand Paris Grand Est, l'ANAH et l'Etat qui visent la **requalification des copropriétés** qui rencontrent des difficultés dans leur gestion (financières, sociales...).

L'accompagnement consiste ici en la mise en œuvre d'un programme de travaux de revalorisation grâce à un **soutien financier et technique**. En 2022, le dispositif OPAH-CD Victor Hugo à Montfermeil a pris fin après l'achèvement des travaux qui ont permis **la réhabilitation globale de la copropriété (96 logements) avec un gain énergétique de 52%**.

Pour lutter contre l'habitat indigne, Grand Paris Grand Est accompagne les communes qui souhaitent mettre en place le « permis de louer », dispositif qui permet de s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité ni à la salubrité publique. En 2022, deux réunions du groupe de travail ont eu lieu et ont permis un partage des bonnes pratiques ainsi que l'intervention de la CAF et la SIFAE.

Des travaux pour améliorer la performance énergétique et la précarité dans les quartiers en renouvellement urbain :

Grand Paris Grand Est pilote la mise en œuvre du **nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans les villes de Neuilly-sur-Marne, Villemomble et Clichy-sous-Bois**. Ces opérations de réhabilitation ont aussi comme objectif d'améliorer la performance énergétique des logements et ainsi de lutter contre la précarité énergétique. L'ensemble des réhabilitations subventionnées par l'ANRU seront à minima **certifiées BBC rénovation (Bâtiment Basse Consommation)**.

Les résidences neuves au sein des quartiers (environ 500 logements) seront conçues selon les exigences les plus élevées en matière de sobriété énergétique et d'énergie renouvelable. De plus, les 1721 logements sociaux démolis qui seront pour la majorité reconstruits hors des QPV, respecteront les mêmes exigences de performance énergétique.

Dans le cadre des grands projets de la Ville de Clichy-sous-Bois, la ville poursuit ses objectifs de rénovations thermiques des groupes scolaires. Elle a en 2022 attribué le marché de restructuration de l'école Paul Vaillant Couturier dans le cadre du NPNRU et s'apprête à livrer le conservatoire municipal. L'ensemble des équipements publics dont elle a la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du NPNRU ont l'ambition de normes énergétiques performantes et d'intégrer des matériaux biosourcés.

• **Un diagnostic de l'habitat privé pour lutter contre la précarité énergétique.**

En 2022, l'EPT a finalisé **le diagnostic de l'habitat privé** qui constitue le socle de connaissance sur lequel Grand Paris Grand Est s'appuiera pour mettre en œuvre sa **politique publique en matière d'habitat**. Ce diagnostic devra par la suite constituer l'état initial d'un observatoire de l'habitat privé, dont l'objectif sera d'évaluer l'impact des politiques publiques déployées en matière d'habitat et dans une recherche constante d'amélioration et d'efficience. Ce diagnostic fournit des données précises, dans chaque commune, sur la constitution du parc privé, son fonctionnement, le niveau de revenus des habitants, la santé du parc de copropriétés, les dégradations potentielles et les poches d'habitat nécessitant un accompagnement spécifique à la réhabilitation.

Cette étude approfondie du parc de logements privés a mis en évidence certaines fragilités dont le traitement devra faire partie des priorités de la politique de GPGE en matière d'habitat :

- 3% des logements privés sont très dégradés et près de **15% sont en état « passable à mauvais »**. Plus généralement, on estime que 12% du parc de logements privés (maisons comme immeubles) est potentiellement à rénover lourdement.
- Ce diagnostic révèle également un potentiel besoin d'adaptation des logements à toutes les étapes de la vie. Le territoire est majoritairement jeune (42% de la population a moins de 30 ans) mais où l'on décompte 2 700 personnes de plus de 75 ans supplémentaires en 10 ans.

Ce diagnostic permet de hiérarchiser les enjeux pour lesquels un appui de Grand Paris Grand Est est nécessaire faisant apparaître les 3 priorités suivantes :

- La **lutte contre l'habitat indigne**.
- L'accompagnement des **copropriétés fragiles** ou en difficultés.

- L'accompagnement à la **rénovation énergétique**, que l'EPT appuie déjà fortement au travers du Programme de rénovation énergétique performante du pavillonnaire et des programmes d'accompagnement des copropriétés dégradées.

2. Grand Paris Grand Est soutient le développement des mobilités collectives et actives

• Un rôle d'accompagnement au développement des transports en commun

Grand Paris Grand Est joue un rôle moteur dans **le renforcement du maillage du territoire par les transports en commun** afin de favoriser une **mobilité moins polluante** des habitants sur un territoire où le transport routier est le principal poste d'émission de certains polluants atmosphériques (oxydes d'azote) et la 2^{ème} source d'émissions de gaz à effet de serre après le secteur résidentiel. Le développement des transports en commun dans ce territoire, ainsi que la nécessité d'en améliorer la qualité de service, est aussi urgent compte tenu de l'enclavement d'un grand nombre de quartiers et de la congestion des principaux axes de transport routier. Grand Paris Grand Est relaie auprès d'Ile-de-France Mobilités et des opérateurs de transport les besoins du territoire et de ses usagers en matière de mobilité.

Le prolongement de la ligne 11 :

Le calendrier prévisionnel du prolongement de la ligne 11 jusqu'à la gare de Rosny-Bois-Perrier prévoit une mise en service à l'horizon 2024. En ce qui concerne le prolongement de Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs, les études préliminaires ont été réalisées en 2017 mais à ce stade, aucun calendrier prévisionnel de travaux ou de mise en œuvre n'a été mis au point. Grand Paris Grand Est et les Villes de son territoire restent mobilisés auprès des acteurs institutionnels pour que le prolongement du métro Ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs soit réalisé et puisse desservir le territoire pour répondre aux **attentes fortes des habitants et usagers du territoire**.

Grand Paris Grand Est a également contribué activement à l'élaboration du prochain Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2021-2027. Dans le cadre de cette contribution, approuvé au Conseil de Territoire du 17 mai 2022, GPGE a demandé :

- De confirmer dans les meilleurs délais **la réalisation du prolongement de la ligne 11** de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs (reprise des études, présentation d'un calendrier de mise en œuvre, inscription de financements au volet mobilités du Contrat de Plan Etat-Région).
- **De lancer de nouvelles études** pour le prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs en prenant en compte les projets urbains complémentaires, l'ensemble de la ligne 11 (et non seulement le tronçon prolongé comme dans les études antérieures) et une potentielle évolution du tracé interconnectant la ligne 11 avec le RER E, au niveau de la gare Le Raincy-Villemomble. Cela permettrait de renforcer le réseau de transport de tout le territoire.
- La **prise d'engagements par l'ensemble des financeurs** pour la réalisation du tronçon du métro 11 entre Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs et fixe un calendrier de réalisation compatible avec les projets de développement des communes concernées.

Le Pôle intermodal autour de la gare de Clichy-Montfermeil de la future ligne 16 :

Pour le tronçon Aulnay - Clichy - Montfermeil de la ligne de métro 16 du Grand Paris Express, la date de mise en service annoncée par la Société du Grand Paris est 2026. Un nouveau marché a été attribué par Grand Paris Grand Est afin de finaliser l'étude de pôle de Clichy-Montfermeil et d'émettre des propositions d'aménagement pour **organiser l'intermodalité** autour de cette future gare visant notamment à répondre aux besoins de stationnement vélo, au dimensionnement de la gare routière et du parking, dans l'environnement de la Promenade de la Dhuis.

En 2022, une première actualisation des scénarios de projets a été réalisée. In fine, deux nouveaux scénarios contrastés sont en cours d'élaboration à la demande du Comité de Pilotage qui s'est tenu le 9 septembre 2022 :

- Scénario 1 : pôle bus au croisement de l'avenue Jean Moulin et de la promenade de la Dhuis.

- Scénario 2 : desserte de toutes les lignes de bus au plus proche de la gare, avec une circulation des bus autour de la promenade de la Dhuys (voies bus au nord et au sud de la promenade).

La restructuration des réseaux de bus

Grand Paris Grand Est participe également aux réflexions et études menées par Ile-de-France Mobilités concernant **la restructuration des réseaux** de bus en vue de l'implantation des nouvelles gares du métro 11 à Rosny-Bois-Perrier et de la ligne 15 Sud à Noisy-Champs. L'EPT a notamment émis un avis construit avec les villes concernées sur les propositions de restructuration des réseaux de bus faites par Ile-de-France Mobilités.

Le renforcement du réseau de bus sur le territoire :

- **Le Bus des bords de Marne :**

Grand Paris Grand Est participe aux réflexions relatives au **projet de Bus Bords de Marne** qui circulera sur l'ex-RN34 à l'horizon 2030, et est **associé aux études de circulation et de schéma de principe** réalisées par Ile-de-France Mobilités. Les scénarios d'insertion choisis devront limiter l'impact du projet sur la circulation générale sur l'ensemble de l'axe routier, en prenant en compte un nombre suffisant de voies de circulation pour garantir la fluidité du trafic.

- **Le Bus T Zen 3 :**

Le T Zen 3 circulera entre Porte de Pantin à Paris et Gargan aux Pavillons-sous-Bois, principalement sur l'emprise de l'ex-RN3. Placé sous la maîtrise d'ouvrage du Département de la Seine-Saint-Denis, cette nouvelle ligne de bus permettra de **renforcer l'offre de transports collectifs** existant sur le territoire. Le projet fait l'objet d'un réexamen depuis fin 2021. Le Conseil Départemental indique ainsi travailler sur un **nouveau projet** au bénéfice : des **déplacements cyclistes, d'une préservation maximisée des arbres existants et d'un apaisement de la circulation automobile**. La finalisation de ce nouveau projet et la consolidation du calendrier prévisionnel de mise en œuvre devraient avoir lieu début 2023 lors d'un comité de pilotage organisé par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

- **La promotion des mobilités actives**

Les déplacements quotidiens via les modes de mobilité douce sont peu répandus sur le territoire, notamment car le **réseau cyclable est insuffisant**.

En 2021, Grand Paris Grand Est a réalisé une étude permettant d'identifier des **jonctions à réaliser entre les aménagements cyclables existants** afin de mieux desservir et **relier les principaux pôles d'emploi** et d'habitat et améliorer le **rabattement vers les transports en commun**. Présentée aux 14 Villes, aux associations de cyclistes et aux représentants du Département, de la Métropole et de la Région, cette étude sera par ailleurs intégrée au **Plan local de Mobilité de GPGE**, dont l'élaboration doit être lancée en 2023.

En 2022, GPGE a participé aux comités techniques et de pilotages relatifs aux projets vélos **RER-V** (réseau vélo Ile-de-France) portés par la Région Ile-de-France (3 lignes sur le territoire : V20, V4 et V3), Plan Vélo Métropolitain porté par la Métropole du Grand Paris (3 lignes sur le territoire : 1, 6 et 8), et aux plans vélos communaux.

En 2022, Grand Paris Grand Est a été lauréat de l'AMI « Feuille de route de la Qualité de l'Air » porté par l'ADEME. Grâce à la subvention accordée, GPGE fait évoluer ses ressources dédiées au développement des mobilités peu polluantes par la création d'un poste de chargé de mission Mobilités Alternatives.

Enfin, pour renforcer le rôle de coordinateur de l'ensemble des projets liés au développement des mobilités actives et douces sur son territoire, Grand Paris Grand Est a annoncé la création, au 1^{er} semestre 2023, du **Comité vélo territorial** que l'EPT copilotera aux côtés du Département.

3. Une gestion des eaux pluviales à la source pour lutter contre les inondations et les pollutions du milieu naturel

Le territoire de Grand Paris Grand Est est très exposé à des **risques naturels**, principalement les fortes chaleurs, les sécheresses et les **inondations**. Ce risque est voué à s'accroître avec le changement climatique qui en renforcera la fréquence et l'intensité des risques dans les prochaines décennies.

L'Île de France, territoire fortement urbanisé, est particulièrement vulnérable au phénomène **d'îlot de chaleur urbain**, il s'agit d'une élévation des températures de l'air et de surface. Ce phénomène se traduit par une absorption de la chaleur par les matériaux sous l'effet du rayonnement solaire. Après le coucher du soleil, les matériaux restituent la chaleur plus ou moins lentement, augmentant la température de l'air à proximité. L'occupation du sol (minéralisé ou végétalisé), le type de matériaux utilisés, la morphologie urbaine et les activités humaines sont autant d'éléments sur lesquels on peut jouer pour atténuer ce phénomène.

Grand Paris Grand Est promeut dans son règlement d'assainissement, **la gestion des eaux pluviales à la parcelle** comme première solution recherchée. On peut y lire que : « Les eaux pluviales devant être gérées au plus près de là où elles tombent, les principales mesures à mettre en place sont l'infiltration des eaux dans le sol, l'absorption et l'évapotranspiration par la végétation »². Pour favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle, l'EPT promeut des solutions telles que les toitures végétalisées, les noues ou les jardins de pluie. Ces aménagements permettent de réduire les surfaces imperméabilisées et de garantir une infiltration dans le sol et une évapotranspiration par la végétation, très bénéfique au rafraîchissement urbain.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation Socle écologique / Santé environnementale, élément de réglementation urbaine annexé au PLUi et rédigé en 2022, permettra lui aussi de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain. Dans un esprit d'anticipation environnementale, il traite de l'enjeu des îlots de chaleur urbain et des mécanismes de surchauffe en cherchant à **renforcer la végétalisation des espaces publics, la création d'espaces en eau participant au rafraîchissement** ou encore en portant une attention particulière aux **matériaux utilisés pour le bâti et l'espace public** pour limiter les rayonnements solaires. Dans le cadre de l'élaboration en cours du PLUi, les équipes en charge de l'urbanisme et de l'assainissement de Grand Paris Grand Est ont travaillé ensemble pour assurer la cohérence de la réglementation sur la préservation de la ressource en eau.

² Règlement du service public d'assainissement, Grand Paris Grand Est, 2021

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



Le PREP permet à des équipes d'artisans d'être formées à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles.



GPGE a été récompensée par le Trophée Stop Exclusion Énergétique en novembre 2022 pour son accompagnement des artisans vers la labellisation RGE.



©Patrice Quillet

Le tramway T4 dessert les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Grand Paris Grand Est se mobilise pour le renforcement du maillage de son territoire par les transports en commun.



©Patrice Quillet

Grand Paris Grand Est a un rôle de coordinateur des projets liés au développement des mobilités actives et douces sur son territoire.



Dans le cadre de Fête de la copropriété Victor-Hugo Montfermeil, Grand Paris Grand Est a célébré l'achèvement des travaux de rénovation globale et performante de la copropriété dans le cadre du dispositif OPAH-CD.



un accompagnement des habitants de GPGE vers la rénovation performante de leur maison et la réalisation d'économies d'énergies.

II. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Partie 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Le Plan Climat Air Energie



Le PCAET : Des actions concrètes pour préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles à horizon 2027.

- Actions en cours de réalisation :

Axe 1 Action 03 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui préserve les espaces naturels, enrichit la biodiversité et augmente la présence de la nature en ville.

Axe 1 Action 04 : Réaliser des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain exemplaires dans la promotion de l'écologie et la santé selon les principes de l'anticipation environnementale.

- Actions à réaliser :

Axe 1 Action 06 : Soutenir des opérations de végétalisation et d'agriculture urbaine à partir du recensement des friches urbaines sur le territoire.

Axe 1 Action 07 : Elaborer une charte du chantier à moindre impact environnemental signée par chaque Maire à l'attention des acteurs de l'aménagement.

1. La reconquête de la qualité écologique de la Marne, des sols et de la biodiversité au travers de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales

Grand Paris Grand Est intervient en faveur de la diminution des pollutions rejetées en milieu naturel au travers de ses actions visant l'amélioration de son **réseau d'assainissement** et la promotion d'une **gestion des eaux pluviales plus respectueuse de l'environnement**. La qualité du réseau d'assainissement d'un territoire est essentielle pour maintenir la qualité des ressources en eau, sauvegarder la qualité des milieux naturels et garantir à chacun un cadre de vie propre et sain.

Le réseau d'assainissement du territoire est en majeure partie séparatif. Il collecte séparément les eaux usées, qui sont traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel, et les eaux de pluie. Les sols, la nappe phréatique et les cours d'eau sont ainsi préservés. Néanmoins, l'état de dégradation, l'incomplétude et les nombreuses erreurs de branchement qui caractérisent le réseau de Grand Paris Grand Est ne permettent pas au réseau, à ce jour, de jouer ce rôle et d'éviter que des quantités importantes d'eaux polluées soient rejetées dans la Marne.

- **Le Plan Marne Propre : un plan massif d'amélioration du réseau d'assainissement pour résorber les rejets d'eaux polluées en milieu naturel**

Grand Paris Grand Est est l'un des territoires de la Métropole présentant le plus grand nombre de **branchements non conformes**, entraînant le déversement d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. En 2021, on estimait à plus de 8 700 le nombre de branchements d'eaux usées se déversant dans le réseau d'eaux pluviales et à 12 000 le nombre de branchements d'eaux pluviales se déversant dans le réseau des eaux usées.

La réduction des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel constitue une priorité pour Grand Paris Grand Est qui souhaite améliorer la qualité de son réseau d'assainissement pour **préserver les espaces naturels** de qualité, réduire la **pollution environnementale**, et de retrouver une qualité de l'eau respectant la réglementation et permettant la baignade.

Pour répondre à ces enjeux sanitaires et écologiques, Grand Paris Grand Est a lancé en 2021 son plan d'action « **Marne Propre** ». C'est un programme de grande ampleur qui prévoit la **création de 35 km de réseaux d'eaux usées** et la **mise en conformité de 8 700 branchements privés**. La réalisation du plan nécessite des investissements exceptionnels, pour un montant total évalué à 228 millions d'euros et est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Etat (DSIL), la Ville de Paris, le Département de Seine-Saint-Denis et le SIAAP. Pour mettre en conformité les branchements privés, Grand Paris Grand Est se propose d'intervenir directement chez les propriétaires pour mettre en conformité leur logement ou de subventionner, grâce à l'Agence de l'Eau et la Ville de Paris, la réalisation de ces travaux par les habitants. La réalisation du Plan Marne Propre nécessite donc, au-delà des opérations lourdes de création de nouveaux réseaux sur l'espace public, un **effort important de communication et de sensibilisation auprès des habitants concernés** pour les convaincre de mettre en conformité le raccordement de leur logement au réseau. Dans le cadre du Plan Marne propre, un dispositif complet de communication a été déployé, des flyers et une bande dessinée intitulée « Stop aux mauvais branchements, préservons l'environnement ! » ont été distribués en 2022. Ces actions de communication permettent également de sensibiliser la population à **l'impact de l'utilisation de l'eau sur l'environnement**.

En 2022, les équipes de Grand Paris Grand Est et leurs prestataires ont permis les **réalisations suivantes** :

- **7,4 km de réseaux d'eaux usées ont été créés³** (dont 298 mètres linéaires par le Conseil département de Seine-Saint-Denis sur son patrimoine).
- **501 propriétés** ont été mises en **conformité**.
- **67 propriétés** ont fait l'objet de travaux de mise en conformité sous **la maîtrise d'ouvrage de Grand Paris Grand Est**.
- **406 aides financières** ont été versées pour des opérations de mise en conformité réalisées par les propriétaires. Cela représente un montant de travaux total de 3 005 905.29€ (dont 1 899 589.92 € d'aides).
- **3385 contrôles de conformité** ont été réalisés : 2142 ont donné lieu à un certificat « conforme », dont 207 après la réalisation de travaux (hors programme Marne Propre).

Afin de réaliser le Plan Marne Propre, le Territoire a fait le choix d'une **externalisation massive des prestations d'ingénierie** pour renforcer de manière conséquente ses ressources. Depuis 2021, 15 marchés publics ont été notifiés, dont 1 marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 4 marchés de maîtrise d'œuvre.

- **Un entretien du réseau d'assainissement systématique pour limiter les rejets dans le milieu naturel**

Au-delà du Plan Marne Propre, **l'entretien et la réhabilitation réguliers du réseau d'assainissement et de ses branchements** sont des actions qui participent efficacement à la **lutte contre la pollution des eaux et des sols**. Grand Paris Grand Est entretient l'ensemble du réseau d'assainissement unitaire et séparatif pour limiter au maximum des rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel, pour permettre une bonne évacuation des eaux de pluie, et pour prévenir des risques d'inondation.

En 2022, les équipes de Grands Paris Grand ont réalisé :

- La **réhabilitation en tranchée de 4,6 km de réseau**.
- La réhabilitation de 0,6 km de réseau sans tranchée (application d'une gaine structurante et étanche à l'intérieur des tuyaux).
- Une **campagne de curage** des secteurs faisant l'objet de dysfonctionnements chroniques, soit 25.5 km de réseau d'eaux usées, 2.5 km de réseau d'eau de pluie et 4.5 km de réseau unitaire.

³ Chiffres de la Direction de l'assainissement et de l'eau de GPGE au 01/12/2022

- Le **curage des 12 500 avaloirs** sous gestion territoriale.
- L'entretien des postes de relevage et anti-crue (54 ouvrages).
- Le curage des ouvrages de stockage (bassin et autre) et de traitement (chambre à sable, séparateur hydrocarbure, etc.), 16 ouvrages ont été traités en 2022.

Pour aller plus loin dans la préservation de l'environnement, Grand Paris Grand Est a prévu d'expérimenter en 2023 l'utilisation de **filets anti-pollution** aux exutoires des réseaux en Marne afin de retenir tous les déchets flottants y transitant. Par ailleurs, pour ses campagnes de dératization des réseaux, Grand Paris Grand Est a recours à des pratiques plus respectueuses de l'environnement : depuis 2021, Grand Paris Grand Est organise une relève des produits biocides utilisés pour le traitement des réseaux pour éviter toute évacuation dans le milieu naturel. En 2022, l'EPT a aussi expérimenté le remplacement des produits biocides par des pièges mécaniques, en vue d'un déploiement à plus grande échelle.

- Restaurer le cycle naturel de l'eau pour limiter la pollution des sols, les inondations, et rafraîchir la ville

Au sein du territoire de Grand Paris Grand Est, comme dans de nombreuses zones urbaines, **le cycle de l'eau est largement impacté par l'artificialisation des sols (84% du territoire⁴)** qui contribue également aux rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel. Sur un sol imperméabilisé, la pluie ne s'infiltre plus dans les sols, elle ruisselle et se charge en polluants au fur-et-à-mesure, avant de rejoindre le réseau d'assainissement ou directement les cours d'eau. Par ailleurs, les précipitations abondantes viennent accroître le risque de saturation des réseaux et les risques de rejets d'eaux polluées et d'inondations.

Rétablir le cycle naturel de l'eau en ville présente des avantages évidents : **la réduction des risques d'inondation, l'infiltration dans le sol et la recharge des nappes phréatiques, la diminution du ruissellement et des risques de pollution induit, l'amélioration de la santé des sols et de sa biodiversité.** Grand Paris Grand Est **promeut au maximum la gestion des eaux pluviales à la source** : il s'agit de limiter le ruissellement et de favoriser l'infiltration et l'évapotranspiration grâce à des ouvrages à ciel ouvert et idéalement végétalisés. L'émission d'avis sur les permis de construire permet à l'EPT de préconiser systématiquement la gestion des eaux pluviales à la source. Grand Paris Grand Est impose pour tous les nouveaux permis de construire **l'obligation de gestion à la parcelle de la pluie courante (10mm)** et promeut autant que possible **une gestion complète des eaux pluviales à la parcelle** (obligation de production d'une étude de sol pour avoir un raccordement au réseau). Dans le cadre du Plan Marne Propre environ 65% des propriétés mises en conformité ont fait le choix de gérer les eaux pluviales à la parcelle. En 2022, 347 avis sur permis de construire ont ainsi été délivrés.

Enfin, Grand Paris Grand Est promeut également auprès des villes la gestion des eaux pluviales à la source dans le cadre des opérations d'aménagement des espaces publics ou d'opérations de voirie. La solution de gestion est laissée au choix de l'aménageur mais c'est le plus souvent une infiltration à faible profondeur qui est réalisée (noues, puits d'infiltration, toitures végétalisées).

Le **Schéma directeur de l'Assainissement**, dont l'élaboration se poursuivra en 2023, réaffirmera une réglementation visant une gestion du réseau d'assainissement et des eaux pluviales permettant de lutter contre les pollutions du milieu naturel. Celui-ci poursuit les objectifs suivants :

- Approfondir la connaissance du réseau et **identifier plus finement les secteurs plus polluants** afin de les réhabiliter ou de les étendre, dans la poursuite du Plan Marne Propre.
- Définir un programme pluriannuel d'investissements pour la réhabilitation du patrimoine existant.
- Identifier les secteurs les plus sensibles aux inondations et prévoir un programme de travaux visant à les résorber.

⁴ Diagnostic PCAET de GPGE – février 2020

Enfin, toujours dans le cadre de Schéma directeur de l'Assainissement, Grand Paris Grand Est élaborera en 2023, un **zonage pluvial** qui établira des règles promouvant la gestion des eaux pluviales à la parcelle, définira des coefficients de pleine terre et fixera les conditions de raccordement au réseau d'eaux pluviales, par défaut, lorsque la gestion à la parcelle n'est pas possible. Les équipes expertes en matière de gestion des eaux pluviales collaborent également à l'élaboration du PLUi afin d'y intégrer des prescriptions favorisant la reconstitution du cycle naturel de l'eau.

2. L'Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation environnementale : source d'inspiration de l'aménagement à Grand Paris Grand Est

L'artificialisation des sols, définie comme la diminution globale de la part des sols affectés aux activités agricoles et forestières ou aux espaces naturels, fait partie des enjeux essentiels de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Grand Paris Grand Est est particulièrement concerné par cet enjeu puisqu'au cours des 10 dernières années (2012-2022), environ **54 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés**⁵. Face à ces problématiques de plus en plus importantes, l'EPT innove en développant une nouvelle approche : l'Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation Environnementale.

L'**anticipation environnementale** consiste à prendre en compte, dans la conception de nouvelles constructions, les conditions climatiques attendues en 2050 et notamment la survenue plus fréquente d'épisodes de chaleurs extrêmes. Pour se faire, une attention particulière est portée à la circulation de l'air et au choix de matériaux adaptés. Quant à la partie « **dissociation environnementale** », il s'agit de considérer le sol comme un bien commun, libéré de toute contrainte et capable de remplir ses fonctions biologiques. Quel que soit le contexte, l'Urbanisme d'anticipation de dissociation environnementale se base sur 3 principes socles :

- **Projeter, construire et gérer avec les citoyens.**
 - Faire des **sols vivants un bien commun** non ou peu aliénable, avec la plus faible artificialisation possible pour répondre aux enjeux de biodiversité, de protection du cycle de l'eau, de production alimentaire, de végétalisation protectrice du réchauffement climatique.
 - Adopter une **stratégie matière** (matériaux sains en réemploi et biosourcés) pour orienter la conception architecturale et urbaine (superstructures et infrastructures).
-
- **Le PLUi de Grand Paris Grand Est : une sécurisation ambitieuse de la préservation de la biodiversité, des sols et de l'adaptation au changement climatique**

Grand Paris Grand Est a arrêté, en juillet 2022, son projet de Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD), pièce maîtresse de son PLUi et levier fort et ambitieux de la transition écologique du territoire. Les principes de **l'Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation Environnementale inspirent la planification urbaine** proposée par le PLUi de Grand Paris Grand Est.

Le PADD repose sur 4 axes :

- Un **socle écologique préalable au projet territorial** : espaces naturels, trame verte et bleue, trajectoire zéro artificialisation nette, préservation du cycle de l'eau, etc.
- Vers un territoire de projets, actif et innovant qui affirme sa place dans la Métropole du Grand Paris, notamment dans des secteurs comme l'économie circulaire, la transition énergétique, et l'agriculture, etc.

⁵ Chiffre de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de GPGE, décembre 2022.

- Vers un territoire de la **proximité** et de la **qualité du cadre de vie** : rapprochement des lieux de vie et de travail, favoriser la mobilité et les déplacements actifs, habitats qualitatifs accueillants pour tous les publics etc.
- Vers un **territoire favorable à la santé environnementale** : réduire l'exposition aux risques naturels, anticiper et diminuer les impacts du développement, fonctionnement urbain et changement climatique sur la santé humaine, etc.

Le PADD fixe un objectif ambitieux de **trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** en proposant une réduction importante de la consommation d'espaces par rapport aux années précédentes.

L'année 2022 fut celle de la **traduction réglementaire du PADD et de sa vocation écologique**, avec notamment le **démarrage des travaux du règlement du PLUi et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Socle Ecologique** qui a pour objectif de décliner les objectifs relatifs au socle écologique et à la santé environnementale définis par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ces documents ambitieux déclinent les principes d'un Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation environnementale conçu par Grand Paris Grand Est. Ils permettront **d'harmoniser, de renforcer et de compléter les PLU communaux** en particulier sur l'intégration de la protection des sols et la protection des espaces naturels. Les urbanistes de GPGE œuvrent pour assurer la cohérence du futur règlement du PLUi avec les objectifs écologiques ambitieux du PADD. Ils proposent, par exemple, une **définition uniforme et la plus exigeante possible de la « pleine terre »**, qui se traduit par les « espaces libres ne comportant aucune construction en surélévation comme en sous-sol, permettant la libre et entière infiltration des eaux pluviales ». En outre, le projet de règlement propose que sur l'ensemble du territoire, un minimum de **30% de pleine terre** soit respecté et qu'en plus de ce taux minimum, un **coefficient de biotope** soit appliqué, plus ou moins important selon les zones. Le règlement du PLUi devra également prévoir des mesures relatives à la **lutte contre la surchauffe urbaine**, notamment par le renforcement de la végétalisation et de la protection de la nature en ville. Il prévoit aussi plusieurs types de zones naturelles. Ces dispositions permettront de sanctuariser des espaces de nature, des réservoirs de biodiversité, et d'améliorer la qualité écologique du territoire, du cadre de vie et de la santé environnementale des populations.

Tout au long du processus d'élaboration de son PLUi, Grand Paris Grand Est s'est appuyé sur une **concertation** intense de la population et 2022 ne déroge pas à la règle : 14 réunions publiques ont été organisées en mars, avril et juillet pour associer les habitants à l'élaboration du PADD.

• Une future réglementation centrée sur les enjeux de biodiversité

La trame verte et bleue a été identifiée, comme l'indique le PADD, comme préalable au projet urbain du territoire. C'est l'une des innovations du PLUi de Grand Paris Grand Est. Cela permet de concevoir une **stratégie d'aménagement avec comme enjeu prioritaire la question environnementale**. Cette trame se compose de l'addition de plusieurs sous-trames écologiques présentes sur le territoire de l'EPT : les **milieux boisés, les milieux ouverts de prairies, les milieux humides et aquatiques**. Pour chacune de ces sous-trames, sont définis des cœurs de nature qui représentent les espaces majeurs de biodiversité. Par exemple : la Forêt de Bondy et le Bois de Bernouille, le plateau d'Avron, le Bois Saint-Martin, la Marne et ses abords... Des **corridors écologiques** relient ces différents cœurs de nature pour assurer le déplacement des espèces et assurer le bon déroulement de leur cycle de vie. Cela s'effectue parfois de manière continue (Aqueduc de la Dhuy par exemple), mais le plus souvent de manière discontinue « en pas japonais » en raison de la forte urbanisation du territoire. Les espaces verts ponctuels jouent ainsi un rôle précieux. Ce sont par exemples, les parcs, squares mais aussi les jardins privés qui y contribuent et maintiennent une certaine fonctionnalité des milieux.

Pour déterminer les éléments composant cette trame verte et bleue, plusieurs ressources sont mobilisées. En premier lieu, les documents cadre tels que le SDRIF, le SRCE et le SCOT constituent des appuis importants déclinant l'armature principale. Celle-ci est ensuite complétée et précisée par des analyses territoriales sur la présence ou non d'éléments représentant des milieux naturels, sur la qualité et hauteur de végétation ou bien

encore sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques caractéristiques en s'appuyant sur les nombreux inventaires réalisés sur le territoire.

Le PLUi décline de nombreux outils pour préserver cette armature écologique. Le règlement propose ainsi une **protection adaptée à chaque type d'espaces naturels** de manière à assurer la pérennité de leurs richesses tout en permettant leur bonne gestion et entretien. La prise en compte du **rôle social exercé par les espaces verts pour la population** est aussi intégrée. Ainsi, que ce soit à travers des zonages dédiés ou des outils graphiques de protection, le PLUi déclinera une réglementation en adéquation avec les enjeux écologiques et le rôle des espaces sur le territoire.

D'autre part **l'OAP Socle écologique et santé environnementale** traduit également cette protection en complétant le règlement. Si elle réaffirme la protection des espaces mentionnés au règlement, elle va plus loin en posant des **objectifs de re-végétalisation des abords des noyaux de biodiversité ou des espaces publics**, par exemple. Elle définit également des espaces de renaturation destinés à compléter la fonctionnalité écologique du territoire. Elle réaffirme aussi le **développement de la multifonctionnalité des espaces de nature** : nourriciers, sportifs, de loisirs... assurant un cadre de vie sain et agréable pour la population.

Concernant la trame noire, l'OAP Socle écologique veillera à réglementer l'intensité lumineuse de manière différenciée en fonction des enjeux de biodiversité présents sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les études produites sur le sujet à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

3. Grand Paris Grand Est réduit les impacts négatifs des grands projets d'aménagements

Les principes de cet « Urbanisme d'Anticipation et de Dissociation environnementale » ont été intégrés autant que possible dans **différents projets d'aménagements** conduits par Grand Paris Grand Est afin de **limiter les incidences négatives de ces opérations sur l'environnement** : l'aménagement du Parc Nature du Plateau d'Avron, qui met en application la dissociation environnementale par la création de parcours sur pontons ou passerelles préservant la nature de l'impact des cheminements humains, ou les études préalables conduites par l'EPT pour transformer les ex emprises de l'autoroute A103 en plusieurs kilomètres de continuité écologique, font figures d'exemples.

- **L'inauguration du Parc Nature du Plateau d'Avron : un sanctuaire de nature accessible à l'observation du public**

Le Parc Nature du Plateau d'Avron de Rosny-sous-Bois / Neuilly-Plaisance, illustration concrète des principes de l'Urbanisme de Dissociation environnementale, a été inauguré par le Président de Grand Paris Grand Est le 14 mai 2022. Ce parc d'une superficie de 15 hectares a pour vocation d'être intégré à un site naturel plus grand, de part et d'autre des communes de Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance. C'est un **site classé Natura 2000** pour ses **potentialités d'accueil d'espèces rares et protégées comme la Pie grièche écorcheur et la Bondrée apivore**. Situé sur d'anciennes carrières de gypse, le site a connu une détérioration de son état écologique suite à la fermeture de certains milieux, des zones humides et des prairies. La première phase des travaux a permis l'aménagement, la sécurisation et le confortement des valeurs écologiques du site.

Le parc a été conçu pour concilier les besoins humains, de loisirs et d'accès à la nature, et la préservation de l'environnement. Le **centre du parc a été sanctuarisé de toute présence humaine** et a été mis en **éco-pâturage**. Une **promenade de 1,2 km permet aux visiteurs de découvrir la diversité paysagère du site sans abimer la faune et la flore**. Pour permettre une bonne conciliation des usages humains et de la biodiversité, une signalétique élaborée, lisible et pédagogique a été créée par Grand Paris Grand Est afin de délimiter chaque espace et préciser les usages autorisés (plan du parc, logo...) Cette communication a été imprimée sur des matériaux recyclés et recyclable.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



Pour limiter les rejets d'eaux usées dans les milieux naturels, les équipes assainissement de Grand Paris Grand Est travaillent à la création et à la réhabilitation de réseaux sur tout le territoire.



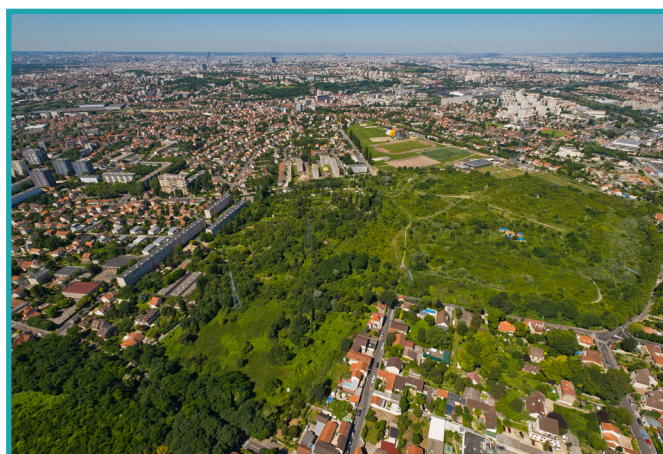
Exemple d'une opération de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales, avenue Daniel Perdrigé à Montfermeil.



L'opération « Plan Marne Propre » vise à limiter les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel pour améliorer la qualité sanitaire et environnementale de l'eau de la Marne.

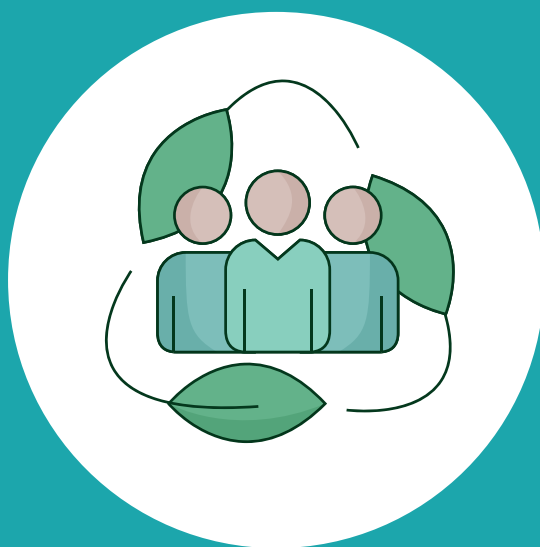


Le 14 mai 2022 a eu lieu l'inauguration du Parc nature du Plateau d'Avron à Neuilly Plaisance. Un aménagement ambitieux qui vise à combiner préservation de la biodiversité et usages humains.



En 2022, Grand Paris Grand Est a développé une carte qui recense tous les lieux naturellement rafraîchissants et accessibles à tous sur le Territoire. Et le Parc des Côteaux d'Avron à Rosny-sous-Bois et à Neuilly-Plaisance en fait partie.

III. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations



Partie 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

Le Plan Climat Air Energie



Le PCAET : Des actions concrètes pour favoriser l'écologie sociale et les développements vertueux

- Actions en cours de réalisation :

Axe 1 Action 04 : Réaliser des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain exemplaires dans la promotion de l'écologie et la santé selon les principes de l'anticipation environnementale

Axe 2 Action 02 : Favoriser la rénovation des copropriétés afin d'augmenter la performance environnementale des logements, les rendre plus sains.

Axe 2 Action 03 : Préserver et améliorer l'état de santé des habitants, notamment les plus vulnérables, par la qualité des logements et la sensibilisation aux écogestes.

Axe 4 Action 03 : Mener des actions de sensibilisation afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire et les pratiques alimentaires saines et locales.

- Actions à réaliser :

Axe 1 Action 05 : Accompagner l'installation d'une ferme urbaine territoriale, lieu dédié à l'agroécologie urbaine et à l'alimentation saine et locale

Axe 1 Action 06 : Soutenir des opérations de végétalisation et d'agriculture urbaine à partir d'un recensement des friches urbaines sur le territoire.

Axe 3 Action 03 : Participer au Sentier Métropolitain et promouvoir la marche et l'activité physique dans le quotidien.

Axe 5 Action 02 : Communiquer et accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique, l'écoconstruction et le déploiement des énergies renouvelables dans le tertiaire

1. Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des personnes

Grand Paris Grand Est a défini **une stratégie locale en vue de renforcer l'emploi et l'insertion** pour les villes de **Clichy-sous-Bois et Montfermeil** en complémentarité avec les opérateurs existants. Grâce au soutien financier du Fonds Social Européen (FSE) et du Conseil départemental, Grand Paris Grand Est propose aux demandeurs d'emploi une **offre plurielle de services favorisant leur accès à l'emploi dans la durée**. Cette offre inclut un accompagnement collectif et individualisé et une appropriation des outils d'accès à l'emploi.

L'EPT est engagé sur l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA, initialement porteur d'un « projet Insertion Emploi ». L'EPT a en effet candidaté avec succès pour porter une « Agence locale d'insertion ». Ce nouveau dispositif sera ouvert en janvier 2023, et permettra l'accompagnement de plus de 600 allocataires par an, sur les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron et Montfermeil.

• L'insertion par l'apprentissage du français

L'insertion socio-professionnelle repose sur un socle de compétences nécessaires à l'entrée en formation ou en emploi. La **maîtrise de la langue française est un prérequis important de l'inclusion**. En 2022, dans le cadre de sa plateforme d'apprentissage linguistique qui intervient au bénéfice des communes de Clichy-sous-Bois, **390 personnes ont été reçues par les permanences d'accueil et d'orientation linguistique**. La plateforme a permis à 140 stagiaires de bénéficier de cours de français et à 180 personnes de participer à des ateliers sociolinguistiques.

A la fin de leur année d'apprentissage c'est en moyenne 50% des stagiaires qui continuent leur parcours, **50% qui accèdent à des formations professionnalisantes, ou trouvent un emploi**. Les stagiaires peuvent ensuite poursuivre leur apprentissage de la langue grâce à d'autres dispositifs tels que les formations de remise à niveau, ou vers le dispositif de préparation au certificat de formation générale.

En 2021, l'EPT avait lancé, en partenariat avec le Conseil Départemental un outil spécifique de proximité visant à établir le niveau de français des usagers pour faciliter l'orientation sur l'offre de formation linguistique adaptée. En 2022, le dispositif initialement déployé sur les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, a été élargi à d'autres villes : Gagny, Rosny-sous-Bois, Noisy le Grand et Neuilly-sur-Marne. Ce sont ainsi 90 personnes, hors Clichy-sous-Bois et Montfermeil, qui ont toutes bénéficié du dispositif ODOLT (Offre de Diagnostic et d'Orientation Linguistique) en 2022. Après une évaluation du niveau par un formateur, les personnes étaient positionnées sur des formations adaptées à leur besoin. Les personnes étaient suivies tout au long de leur parcours linguistique.

- Cité de l'emploi

La **Cité de l'Emploi** repose sur la collaboration entre les acteurs intervenant dans les villes en **Quartier Politique de la Ville** et vise à faire connaître les différents dispositifs existants aux habitants. La Cité de l'Emploi est un dispositif financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Grand Paris Grand Est. La Cité de l'emploi **anime un réseau de 70 structures et 120 professionnels intervenant sur le champ de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle et de la politique de la ville** afin de renforcer l'accès des habitants à leurs services. La Cité de l'Emploi propose également des outils et des actions visant à mieux répondre aux besoins formulés par les habitants, élus et professionnels de l'emploi. Ainsi, une **plateforme web de l'emploi a été créée** : elle permet de trouver les offres d'emploi, de stage et de formation à pourvoir sur le territoire et d'accéder aux informations sur les actions menées par les acteurs du territoire. Des ateliers de coaching et un forum sur la création d'entreprise ont aussi été organisés.

- L'insertion par l'activité économique : un réflexe pour Grand Paris Grand Est

Grand Paris Grand Est veille, chaque fois que cela s'avère possible, à **inclure dans les différents marchés une clause sociale pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières**. Grand Paris Grand Est privilégie également les achats à fort impact social en réservant des marchés à des structures d'insertion par l'activité économique.

En 2022, Grand Paris Grand Est a intégré des **clauses sociales à plus de 25 marchés publics**, et notamment dans plusieurs opérations d'ampleur. A titre d'exemple, le plan Marne Propre a pour ambition de générer plus de 10 000 heures d'insertion par année d'exécution. Le nouveau marché de collecte prévoit de générer plus 25 000 heures d'insertion par année d'exécution. Enfin, en tant que pilote du NPNRU, Grand Paris Grand Est, prévoit que les 3 programmes de renouvellement urbain du territoire donneront lieu à 950 000 heures d'insertion sur les 5 prochaines années.

GPGE va bien au-delà d'une inscription presque systématique de clauses sociales dans ses marchés publics puisqu'il **accompagne également les autres maîtres d'ouvrage en charge des grands projets** d'aménagement et de transport sur le territoire dans cette même démarche. Les Villes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Rosny-sous-Bois bénéficient de cet accompagnement. En 2022, cela s'est traduit par :

- La mise en œuvre des 4 clauses dans le cadre d'opérations de la Société du Grand Paris pour les lignes 15 et 16 et l'accueil d'un site RELAI dans l'un des sites de l'EPT.
- La mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés de l'extension de la ligne 11 en collaboration avec Est Ensemble pour la RATP.

- La mise en œuvre des clauses sociales du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis avec 4 marchés en suivi.
- L'accompagnement des services commande publique des villes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Rosny-sous-Bois et la mise en œuvre des clauses sociales générées.

Dans l'ensemble, en 2022 ce sont près de 147 000 heures d'insertion générées dont près de 2300 heures de formation pour 63 opérations suivies. Ces opportunités d'emploi ont été saisies par 335 participants. Outre un tremplin pour l'accès à l'emploi, des solutions de stabilité dans l'emploi sont proposées grâce à la clause sociale : 34 CDI et 23 contrats de formation ont été conclus en 2022.

2. Une politique de la ville territoriale pour le développement des quartiers prioritaires

• La politique de la ville : une stratégie territoriale pour un développement local

Grand Paris Grand Est comprend **11 quartiers prioritaires répartis dans sept villes** : Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Villemomble. Ces quartiers rassemblent **18% de la population du territoire**. Plus généralement, la politique de la ville se traduit par des programmes d'actions visant à **améliorer les conditions de vie, à lutter contre toutes formes de discrimination et à faire disparaître les écarts de développement** entre les quartiers prioritaires du territoire et leurs unités urbaines.

Grand Paris Grand Est coordonne la mise en œuvre des six contrats de ville du territoire, en lien avec les équipes communales chargées du développement local. L'EPT n'y contribue financièrement que de manière restreinte, dans le **domaine du développement économique, de l'insertion du cadre de vie et de l'accès aux droits**. En 2022, plusieurs actions contribuant au développement durable ont été soutenues par Grand Paris Grand Est dans le cadre de ces deux programmations :

- **Soutien à l'entrepreneuriat local** : permanences de l'ADIE et kiosque mobile sur l'ensemble des quartiers prioritaires, et projet « Femmes d'avenir » porté par Positive Planet à Clichy-sous-Bois et Montfermeil.
- **Soutien aux projets jeunesse** à Clichy-sous-Bois et Montfermeil : Web-série Kourtrajmé, la Coopérative éphémère de jeunes majeurs (CJM), accompagnements au retour après les séjours de rupture en Bretagne organisés par l'association IRVIN, accompagnement des collégiens dans leur orientation scolaire avec l'association Crée ton avenir.
- **Soutien à l'emploi** : aide aux structures d'insertion ENERGIE et Etudes et Chantiers Ile-de-France.
- Soutien aux projets dans le domaine du cadre de vie à Clichy-sous-Bois et Montfermeil : **actions de sensibilisation à la nature en ville** portées par Etudes et Chantiers Ile-de-France, et projets accompagnés par la Maison de l'Habitat.
- **Soutien à l'accès au droit** : création d'une permanence d'accès aux droits pour les étrangers à la Maison de Justice et du droit de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

• L'évaluation concertée des contrats de ville et la préfiguration du futur contrat de ville territorial

Les contrats de ville permettent la cohérence entre les **trois piliers de la politique de la ville que sont la cohésion sociale, le développement économique et le développement urbain**. Les contrats de ville 2015-2022 arrivant à leur terme, ils ont été prolongés pour une année supplémentaire, jusqu'à la fin 2023.

En 2022, Grand Paris Grand Est a lancé une **démarche concertée d'évaluation des six contrats de ville**. Les élus, les citoyens, les associations, les bailleurs sociaux et les professionnels intervenant dans les quartiers prioritaires ont été associés à cette démarche au travers de quatre **ateliers participatifs** organisés entre mars et novembre. Un

forum a permis le 26 novembre de mettre en débat les différents points de vue issus des ateliers, en présence de M. le Ministre de la Ville et du Logement. Au total, 185 personnes ont participé à la démarche. **Des podcasts** ont été réalisés par la structure d'insertion Making Waves lors de l'atelier citoyen et du forum : ils sont disponibles en ligne : <https://soundcloud.com/atravers-lesvilles>. En parallèle, **un atlas de l'actualisation de la géographie prioritaire** a été élaboré, piloté par le service politique de la ville de Grand Paris Grand Est, en lien avec le service SIG et les communes. Il montre une fragilisation de nombreux secteurs, au-delà de la géographie prioritaire actuelle : persistance des difficultés dans les quartiers de veille active, extension des périmètres des quartiers en politique de la ville actuels, et apparition de nouveaux secteurs en difficulté, à Neuilly-Plaisance, Livry-Gargan et Pavillons-sous-Bois. Enfin, une étude d'impact a été lancée en novembre 2022 : réalisée par le cabinet N-clique, elle permettra de comprendre l'impact d'une sélection de 23 actions financées au titre de la politique de la ville entre 2015 et 2019, dans le domaine de la jeunesse, sur le parcours et la trajectoire de vie des bénéficiaires. Un rapport d'évaluation complet sera préparé en vue d'une adoption par le Conseil de territoire au printemps 2023.

L'enjeu du **développement durable sera central dans l'élaboration du futur contrat de ville territorial**, qui sera engagée dès 2023. Les élus de Grand Paris Grand Est ont en effet proposé, dès les prémices des réflexions, qu'un axe « transition écologique » soit inscrit dans la future contractualisation, en cohérence avec le Plan Climat Air Energie territorial.

- **L'inclusion numérique comme levier d'émancipation et d'insertion**

Malgré l'essor du numérique dans tous les secteurs de la vie sociale, il existe de fortes **inégalités d'accès au numérique**. Celles-ci vont varier selon les équipements, la connexion et le niveau de connaissances préalables. Les écarts découlent bien souvent d'inégalités sociales préexistantes. C'est pourquoi Grand Paris Grand Est a souhaité faire du numérique un levier d'émancipation à part entière.

Parmi les engagements du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques du Contrat de Ville, signé en 2019 entre l'Etat, GPGE et les Villes concernées, figure le développement des actions visant **l'accès de tous au numérique**, en vue d'une pratique autonome pour les habitants des quartiers.

En 2022, plusieurs actions ont été développées en faveur de l'inclusion numérique :

- La mise en œuvre d'un projet transversal « Egal'IT » porté par un consortium d'acteurs autour de l'association ADFSAP-NUM, et accompagné par Grand Paris Grand Est. Il propose des offres individualisées de **diagnostics de besoins numériques et des formations numériques adaptées**. Pour 2021-2022, plus de 400 diagnostics et 150 certifications ont été prévus sur les 11 quartiers, dont 180 sur Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Il offre également lorsque nécessaire des équipements : pour 2021-2022, **250 équipements ont été prévus pour les usagers**, dont 50 pour Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en échange de leur participation aux ateliers de prise en main de l'outil informatique et de leur engagement dans une recherche d'emploi active. Les ordinateurs sont récupérés par les associations ADFSAP-NUM et TAE auprès d'entreprises qui renouvellent leurs parcs informatiques pour être ensuite reconditionnés, et distribués.
- Le **développement de l'accès numérique aux structures labellisées France Services** : la Maison des services publics de Clichy-sous-Bois / Montfermeil, le centre socio-culturel Jacques Prévert de Gagny, le PIMM'S de Noisy-le-Grand et le PIMM'S Mobile déployé à Neuilly-sur-Marne, Villemomble et à Noisy-le-Grand.
- Le **développement de la Caravelle numérique** de l'association Cité Tech en vue de la diversification de l'offre itinérante : présente à Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Rosny-sous-Bois.
- Le **développement et la structuration de plusieurs lieux numériques à proximité des quartiers** : la Ruche numérique à Montfermeil, le Petit Lien à Clichy-sous-Bois, la Fabrique Numérique et Artistique (FAN) à Rosny-sous-Bois, la Smart 'Université à Gagny, et l'espace numérique du Centre social Louise Michel à Neuilly-sur-Marne.
- La **mobilisation accrue de financements** pour la réalisation de projets d'éducation et de prévention des risques liés à la pratique numérique (addictions aux écrans, réseaux sociaux), de santé, d'insertion sociale

et professionnelles et d'emploi (reconditionnement et donc d'ordinateurs, ateliers numériques de base ou professionnalisante).

- La mise en place de coordinations territoriales pour accompagner les **17 conseillers numériques** France services (CNFS) recrutés grâce aux aides de l'Etat dans les communes et les associations, dans le développement de leurs projets : ils ont pour mission l'animation d'ateliers individuels et/ou collectifs et l'organisation d'initiations au numérique dans des lieux de passage ou sur des événements. Ils ont vocation à soutenir les habitants dans leurs démarches quotidiennes, les sensibiliser aux enjeux du numérique (usages citoyens et critiques), et les autonomiser dans leurs démarches administratives en ligne.

3. Renouvellement urbain : la transformation profonde des quartiers dégradés menée avec leurs habitants

- Des projets de renouvellement urbain pour une transformation profonde et durable des quartiers

Le renouvellement urbain vise à la **transformation en profondeur des quartiers les plus dégradés** du territoire et inscrits en politique de la ville (QPV). Cette approche de l'aménagement consiste en une **reconstruction de nouveaux bâtiments**, voire de restructuration d'îlots entiers dans le cadre d'opérations d'urbanisme.

In fine, le renouvellement urbain a pour objectif d'**améliorer l'habitat, de promouvoir la mixité sociale, de désenclaver les quartiers et de stimuler le développement économique**. Cette politique, menée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a pour finalité une meilleure intégration de ces quartiers au reste de la ville et du territoire. Grand Paris Grand Est pilote la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans les villes de Neuilly-sur-Marne, Villemomble et Clichy-sous-Bois. Au total, **l'ensemble des projets représentent plus de 500 millions € d'investissements**, tous maîtres d'ouvrage confondus pour un montant de subventions dépassant les 100 millions €. Le programme NPNRU à l'échelle du territoire prévoit la réhabilitation de près de 1 000 logements sociaux.

En 2022, les grandes avancées des projets inscrits aux NPNRU concernent surtout l'engagement des **relogements des ménages habitant dans des logements voués à la démolition** sur l'ensemble des projets NPNRU, la finalisation de la première phase du projet de réhabilitation des logements du Bois du Temple à Clichy-sous-Bois, soit 3 bâtiments et 219 logements, ainsi que l'inauguration à Villemomble de nouveaux équipements sportifs et d'un parking public au sein du complexe sportif Alain Mimoun.

Pour les trois projets de renouvellement urbain, **les études d'impact sur l'environnement sont en cours de réalisation**.

- La Conférence intercommunale du logement pour une meilleure mixité sociale

La Conférence intercommunale du Logement (CIL) est une assemblée co-présidée par le Président de Grand Paris Grand Est et la Préfète déléguée à l'égalité des chances du Département de la Seine-Saint-Denis, et composée des représentants des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux du territoire et d'usagers ou d'associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement. Cette assemblée a pour rôle de mettre en œuvre la politique d'attribution de logements sociaux à l'échelle intercommunale. Les ambitions de cette conférence est la recherche d'un **équilibre territorial avec de la mixité sociale, des attributions de logements plus lisibles, transparentes et équitables** et la mise en place d'un droit à l'information pour le public et le demandeur.

Les travaux de la CIL ont permis, lors de sa 5^{ème} plénière qui a eu lieu le 22 septembre 2022, **l'adoption à l'unanimité de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui définit et les objectifs et les critères d'attribution de logements sociaux**. Les objectifs de cette convention sont :

- Le rééquilibrage géographique des attributions aux ménages fragiles.
- Le maintien des ménages moins fragiles dans les QPV.
- La garantie de l'accès au logement ou au relogement pour les publics DALO (Droit au Logement Opposable) et prioritaires.

Dans le cadre du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandes (PPGDID), Grand Paris Grand Est a finalisé en 2022 le projet de grille de cotation de la demande de logement social. La validation de la cotation territoriale devrait avoir lieu en 2023, après plusieurs réunions des groupes de travail avec les bailleurs et les réservataires.

- **Des actions de sensibilisation au cœur des enjeux de développement durable**

Dans le cadre de la conduite de l'accompagnement au changement, des **actions « continues » de sensibilisation et d'accompagnement des habitants vers l'appropriation de leurs logements**, de leurs quartiers, vers des usages plus écoresponsables et vertueux de leur habitat, et plus largement la participation au programme de rénovation urbaine, sont menées. Il peut s'agir d'ateliers ou de stands d'information sur le NPNRU, de permanences d'informations dans les maisons du projet, de lettres « info projet », etc. Les **enjeux de développement durable sont abordés de façon transversale dans toutes ces actions de sensibilisation, puisqu'ils sont au cœur des projets de renouvellement urbain**. En parallèle de ces actions de sensibilisation « continues », plusieurs événements ont été organisés en 2022 sur les thématiques de la **gestion des déchets, du réemploi et du tri sélectif, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, la promotion de l'agriculture urbaine** dans les 3 quartiers concernés: ateliers et animations en pieds d'immeubles à Neuilly-sur-Marne, événement festif dans le cadre de la Fête du quartier à Villemomble, animations dans le cadre de la Semaine Européenne de la réduction des déchets, collecte de baskets usagées à la maison du projet de Neuilly-sur-Marne, etc.

- **Un renouvellement urbain qui renature la ville**

La présence de la nature et de la végétation en ville peut avoir de nombreux bénéfices, en termes de bien-être, de qualité de l'air, d'atténuation du phénomène d'îlots de chaleur urbains et d'adaptation face au changement climatique. L'intégration de la nature en ville peut prendre différentes formes : l'aménagement de squares, de parcs, de jardins privés ou partagés, et de corridors verts... **Les projets de rénovation urbaine de Grand Paris Grand Est visent à améliorer l'accès des habitants aux espaces verts**, à travers des travaux de désimperméabilisation, d'aménagement d'espace de nature et d'accompagnement de projets d'agriculture urbaine.

A Neuilly-sur-Marne par exemple, la valorisation de la trame verte locale et d'un réseau de voies douces mieux structuré doit permettre à chaque habitant de Val Coteau d'accéder facilement à **un espace de nature de proximité**. A Villemomble, le nouveau projet d'aménagement issu de l'étude urbaine réalisée en 2022 propose de conserver le plus possible le patrimoine végétal existant et de développer des squares de proximités naturels au sein de chaque ensemble résidentiel.

Le territoire promeut aussi le **développement de l'agriculture urbaine sur son territoire**. Le développement des espaces agricoles dans les zones urbaines permet de favoriser le lien social entre les habitants, d'améliorer le cadre de vie, de sensibiliser à l'alimentation saine et durable et peut aussi être vecteur d'insertion. Le projet de Ferme urbaine des Bois du Temple, soutenu par l'ANRU dans le cadre de l'appel à projet « **Quartiers Fertiles** », poursuit son développement : une étude pré-opérationnelle débutera en 2023. L'association Veni Verdi, pilote du projet, devrait déterminer les parcelles qui seront transformées en parcelles cultivables.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur d'autres projet d'agriculture urbaine au sein du quartier Val Coteau et des Marnaudes.

- La Maison de l'habitat : un lieu d'accompagnement des habitants dans l'appropriation de leur quartier et de sensibilisation à l'économie circulaire

La Maison de l'Habitat, « outil » de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), **accompagne depuis 10 ans les habitants dans les transformations du quartier et l'appropriation de leur cadre de vie, à travers des actions de sensibilisation** : animations pédagogiques, expositions, stages, visites, permanences, ateliers etc. La Maison de l'Habitat est un lieu d'échanges de savoirs et de pratiques qui foisonne d'initiatives et de projets : on y échange, débat, apprend, bricole, peint, décore, jardine, propose, etc.

La Maison de l'Habitat aborde la question du développement durable principalement par l'angle de la **consommation responsable et du développement de l'économie circulaire**.

Pour la troisième année consécutive, la Maison de l'Habitat a porté en 2022 le **projet de ressourcerie éphémère dans les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil**. Il s'agit d'opérations de collecte d'objets usés ou inutilisables (meubles, bibelots, vaisselles, vêtements, appareils électriques). Cet événement a également été l'opportunité de sensibiliser les habitants au réemploi et à la réduction des déchets, notamment au travers d'ateliers gratuits, 220 personnes y ont participé. Les collectes d'objets ont permis l'ouverture de deux boutiques solidaires en septembre à Clichy sous-bois, et en octobre à Montfermeil. En tout, ce sont 111 ménages qui ont donné des objets lors des collectes, pour un total de 827 kg d'objets collectés. Sur ce poids total, 601 kg ont pu être revalorisés lors des boutiques solidaires, et 115 ménages ont ainsi pu en bénéficier.

En dehors de la ressourcerie éphémère, la Maison de l'Habitat organise de **nombreux ateliers autour de la réduction et du tri des déchets**, dont certains en partenariat avec la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de GPGE. En 2022, 7 ateliers ont eu lieu. La Maison de l'Habitat a également organisé 4 ateliers sur les économies d'eau et d'énergie en 2022.

Enfin, la Maison de l'Habitat a organisé en juin 2022 plusieurs sorties dans le cadre de la semaine de l'environnement : deux visites de la Ressourcerie 2Mains d'Aulnay-sous-Bois et une visite de la Fondation Good Planet avec participation à un atelier sur l'alimentation locale et un atelier sur les économies d'énergie. Une trentaine de personnes ont bénéficié de ces sorties

4. Des structures pour un meilleur accès au droit, à la justice et aux services publics

- Des équipements pour favoriser l'accès au droit de tous les habitants : les Maisons de Justice et du Droit

Les Maisons de justice et du droit ont été créées en partenariat avec le Ministère de la Justice, afin d'assurer une présence judiciaire gratuite de proximité et de répondre aux besoins d'informations des habitants. Deux structures sont présentes sur le territoire : **La Maison de justice et du droit (MJD)** à Clichy-sous-Bois et **La Maison du droit (MDD)** à Noisy-le-Grand, inaugurée en avril 2019. Elles interviennent en priorité **à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** grâce à des rendez-vous gratuits et confidentiels d'intervenants spécialisés (greffier, avocat, conciliateur de justice, ...) qui permettent un accompagnement personnalisé des victimes. La Maison du Droit de Noisy-le-Grand est une structure d'informations, d'aide et d'accompagnement pour aider les habitants dans leurs démarches juridiques du quotidien, ou exceptionnelles.

En 2022 (de janvier à octobre), 12 722 personnes ont bénéficié des services de la Maison de Justice et du Droit de Clichy/Montfermeil. Et 8 388 personnes ont bénéficié des services de la Maison du Droit de Noisy-le-Grand. **Ainsi plus de 21 000 personnes ont profité des services des deux structures d'accès au Droit du territoire.**

Des interventions ont régulièrement lieu à l'extérieur des Maisons afin de promouvoir au mieux l'accès au droit, la citoyenneté et la prévention auprès des publics du territoire. En 2022, Grand Paris Grand Est a notamment participé au dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus des collèges de Clichy et Montfermeil, aux forums des métiers de collèges (Gagny, Clichy-sous-Bois, Montfermeil) et à de multiples actions de préventions des violences intrafamiliales (Vaujours, Clichy-sous-Bois/Montfermeil).

- La Maison des services publics

La Maison des Services Publics (MSP), labellisée France Services depuis 2021, **accompagne les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien** (retraite, permis de conduire, carte vitale, APL, impôts, etc.) et dans **l'utilisation du numérique**. Depuis sa labellisation et grâce à un partenariat consolidé avec les opérateurs de l'Etat (Caisse primaire d'Assurance Maladie, CAF, l'Assurance Retraite, l'Agence nationale des Titres sécurisés, la DGFIP, etc.), l'offre de services a été étendue.

En 2022, **la MSP a reçu 34032 usagers** dont 64 % sur rendez-vous et 36 % lors de visites spontanées, résidant à Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble, Gagny, Noisy-le-Grand, Le Raincy, Livry Gargan, Coubron et pour certains extérieurs au territoire (Bondy, Aubervilliers...). 43 % des entretiens permettent un accompagnement à la réalisation d'une démarche en ligne et 27 % sont des aides à la compréhension d'une démarche administrative.

Par ailleurs, la Maison des services publics permet d'accéder à un espace numérique sur un territoire où la fracture numérique reste importante : 10 % des utilisateurs n'ont pas d'accès internet et 15 % déclarent ne pas être équipés d'un ordinateur. Un médiateur numérique et un agent France Services proposent des accompagnements tous les jours de la semaine.

5. Une politique de soutien à l'économie locale

- Le soutien aux entreprises dans le cadre du plan de relance

Afin de **soutenir les entreprises de son territoire impactées par la crise sanitaire**, Grand Paris Grand Est a fait le choix d'abonder pour 525 000 € au Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités, aux côtés de la Région Ile-de-France, de la Banque des Territoires et la Métropole du Grand Paris. Ce soutien a pris la forme d'une avance remboursable, sans garantie et sans intérêt de 3 000 à 100 000€ à destination des entreprises de 0 à 20 salariés et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. 164 entreprises du territoire ont ainsi obtenu un **soutien financier** à leur trésorerie, ce qui a permis le maintien de 633 emplois locaux.

Même si les impacts de la crise sanitaire se font moins ressentir, Grand Paris Grand Est continue **d'accompagner les entreprises qui ont bénéficié d'un soutien financier**. En effet, sur les 164 entreprises bénéficiaires du Fonds Résilience, 85 continuent d'être suivies par une prise de contact régulière pour connaître l'évolution de leur situation, un **accompagnement personnalisé** peut ensuite être proposé aux entreprises qui rencontrent des difficultés.

Par ailleurs, conformément au Plan de relance territorial, une action d'ingénierie spécifique a été mise au point avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat avec le concours de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarités (DRIETS), **pour structurer la filière de l'artisanat**. En 2022, GPGE a été en contact avec plus de 600 artisans, 450 ont eu un entretien téléphonique et près de 200 ont bénéficié d'un entretien plus poussé.

- Un accompagnement au développement et à la création d'entreprise

Grand Paris Grand Est dispose de plusieurs volets d'actions pour soutenir la création d'entreprises et **accompagner les entreprises implantées sur le territoire dans leur projet de développement**.

Pour **renforcer la compétitivité des entreprises** et leur proposer une offre de services complète, l'EPT propose un accompagnement adapté aux différentes étapes du parcours de **création d'entreprise**, depuis l'aide à l'élaboration du business plan jusqu'à la recherche de solutions de financement et au suivi jusqu'à trois ans.

L'EPT **accompagne aussi les TPE/PME déjà implantées sur le territoire**, à travers plusieurs dispositifs : un pré-diagnostic personnalisé de la situation et des besoins de l'entreprise, une orientation vers les solutions de financement de leur activité et de leur développement, ainsi qu'un accès à un large réseau d'acteurs et d'experts spécialisés. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 2022, 430 entreprises ont été accompagnées individuellement ou collectivement.

Dans une volonté de développement économique durable et ancré dans le territoire, GPGE aide aussi les entreprises qui souhaitent enclencher une **démarche sociétale et environnementale** (allègement des consommations énergétiques, accès à des certifications, etc.).

Cet accompagnement constant se matérialise par plusieurs **lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire** :

- Le Plateau (incubateur et hébergement d'entreprises).
- Hôtel de Ville de Gagny.
- Espaces Jeunes à Neuilly-sur-Marne.
- Hôtel de Ville de Noisy le Grand.
- Espace 22 (pépinières d'entreprises).
- Hôtel d'entreprises de Villemomble.

De plus, des permanences destinées à accueillir les porteurs de projet sont organisés sur plusieurs communes du territoire. Il est prévu, en 2023, de multiplier ces différents lieux pour mailler l'ensemble du territoire.

Dans ces lieux d'accueils, en plus des équipes de GPGE, des acteurs **comme l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) et l'ONG Positive Planet sont présents pour accompagner la création et le développement des entreprises sur le territoire**. En 2022, des partenariats ont été mis au point avec Initiative 93, Réseau entreprendre 93 et France Active 93 pour étoffer la gamme d'accompagnement. Au 1^{er} octobre 2022 et avec le concours de tous les partenaires, **755 personnes ont ainsi pu être accompagnées, 210 entreprises ont été créées**, ce qui correspond à 267 emplois et 1,016 M€ de prêts ont été accordés. L'Adie à elle seule, a permis d'accompagner 280 personnes et de créer 166 entreprises, pour un montant de prêts accordés de 683 140 €.

● **De événements économiques ambitieux**

Les objectifs de Grand Paris Grand Est en termes de développement économique sont **l'accompagnement des entreprises, le soutien à l'entrepreneuriat, la mise en réseau des entreprises et la recherche de débouchés**. Pour accomplir au mieux ces objectifs, Grand Paris Grand Est et ses différents partenaires organisent des **événements diversifiés** dans la forme et le contenu pour toucher le plus d'entreprises et d'habitants possibles. Ainsi en 2022 :

- 42 ateliers de montée en compétence des créateurs d'entreprise ont été organisés permettant de former 84 personnes.
- 41 ateliers de montée en compétence des dirigeants d'entreprise ont été organisés (sur la prospection commerciale, la gestion de l'image de marque, les techniques de management et la recherche de financement) bénéficiant à 104 entreprises.
- 1 matinale et 3 ateliers d'accompagnement sur la sensibilisation des entreprises du territoire aux **opportunités de la commande publique des JO 2024** ont été organisés, bénéficiant à 120 entreprises. Cette action a été menée avec tous les opérateurs mobilisés sur les opportunités offertes par l'organisation de cet événement exceptionnel (SOLIDEO, COJO, fédérations professionnelles, ...).
- 14 kiosques (points d'accueil) réunissant un représentant de Grand Paris Grand Est, de Positive Planet et de l'Adie, financés par les crédits Politique de la Ville, ont été organisés, permettant de sensibiliser 640 et habitants à la création d'entreprises et à les informer sur l'offre d'accompagnement existante sur le territoire.

- Le 12 mai s'est tenu le plus grand événement entrepreneurial de la Seine-Saint-Denis organisé par le réseau Entreprendre 93 en partenariat avec Grand Paris Grand Est. Plus de 700 entreprises ont participé à la soirée qui a eu lieu à Noisy-le-Grand.
- 2 événements dédiés à la création d'entreprises ont eu lieu à Villemomble (Forum de la micro-entreprise) et Montfermeil (Entreprendre Ici et maintenant), plus de 100 participants ont pu bénéficier de cette journée organisée au Plateau et être présent auprès des acteurs de la création d'entreprise à l'exemple de Pôle emploi ou de la Chambre de Métiers et de l'artisanat de Seine saint Denis.
- 6 événements au sein des clubs d'entreprises du territoire. GPGE accompagne ces initiatives locales afin de renforcer les logiques de proximité et de promouvoir l'interconnexion des entreprises. Un de ces événements (réunion du club de Neuilly-sur-Marne) portait sur la RSE des entreprises.

Grand Paris Grand Est prévoit aussi de renforcer son offre d'accompagnement existante par des **animations collectives sur différents sujets liés à la transition écologique des entreprises**. L'identification d'acteurs pour assurer ces interventions est en cours et cette nouvelle offre sera effective en 2023.

- **Le plateau : un lieu dédié à l'entrepreneuriat**

Le Plateau propose une **aide et un soutien à la création et reprise d'activité** à travers l'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projet, **l'accès au réseau de jeunes créateurs** et la **location** d'espaces de **coworking**, de bureaux individuels et de salles de réunions.

Cet équipement dédié à l'entrepreneuriat a pour objet de **créer et structurer une communauté d'experts, d'acteurs socio-économiques sur le territoire**. Il met à disposition 27 places de coworking, 8 bureaux et 3 salles de réunions et permet l'orientation et le diagnostic des porteurs de projets. Son activité a été impactée par la crise sanitaire dans sa phase de mise en service, qui a été lancée le 8 mars 2020. Mais après 2 années d'activité, le Plateau accueille aujourd'hui 6 entreprises et 3 structures associatives. Il ne reste plus qu'un bureau vacant et des candidatures sont en cours. Les 6 entreprises installées au Plateau sont : Parwisah Boodoo (Sophrologie), Oya générale des services à domicile (Aide à domicile), Nougailon (Edition de logiciels), soleil à domicile (Aide à domicile), Kompar (Courtier), Soleil à domicile (Aide à domicile).

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



Pour lutter contre l'exclusion sociale, Grand Paris Grand Est, en partenariat avec les villes de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois, accompagne ses habitants dans l'appropriation de l'usage du numérique.



Pour aider à l'insertion, Grand Paris Grand Est a mis en place une plateforme d'apprentissage de la langue française. Une cérémonie de remise des diplômes apprentissage du français a eu lieu le 22 juin à Montfermeil.



Les travaux de la CIL ont permis l'adoption à l'unanimité de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui définit les objectifs et les critères d'attribution de logements sociaux.



Lors de la fête de quartier à Villemomble et Bondy qui a eu lieu le 18 juin, les équipes de GPGE et ses partenaires ont tenu un stand pour présenter leurs actions de renouvellement urbain.



A Villemomble, les nouveaux équipements sportifs et le parking aménagé au sein du complexe sportif Alain Mimoun ont été livrés et inaugurés en mai 2022.



La Maison de l'Habitat accompagne depuis 10 ans les habitants dans les transformations du quartier et l'appropriation de leur cadre de vie, à travers des actions de sensibilisation diverses.



Pour fêter les 10 ans de la Maison de l'Habitat, un spectacle et une exposition photo retraçant l'histoire du lieu ont été organisés.

IV. Un développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Partie 4 : Un développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Plan Climat Air Energie



Des actions concrètes pour un développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Actions en cours de réalisation :

Axe 4 Action 02 : Favoriser les circuits courts d'approvisionnement et soutenir les acteurs de l'alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement

Axe 4 Action 03 : Mener des actions de sensibilisation afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire et les pratiques alimentaires saines et locales

Axe 4 Action 04 : Mailler le territoire de lieux dédiés au réemploi

Axe 5 Action 01 : Augmenter la performance environnementale des Zones d'Activités Economiques par la mise en œuvre d'un programme de requalification

- Actions à réaliser :

Axe 1 Action 05 : Accompagner l'installation d'une ferme urbaine territoriale, lieu dédié à l'agroécologie urbaine et à l'alimentation saine et locale

Axe 1 Action 07 : Elaborer une charte du chantier à moindre impact environnemental signée par chaque Maire à l'attention des acteurs de l'aménagement

Axe 4 Action 01 : Réaliser un diagnostic de l'alimentation sur le territoire afin de promouvoir une alimentation saine et durable

Axe 4 Action 05 : Développer la collecte des bio-déchets et la valorisation, notamment énergétique des déchets alimentaires.

Axe 5 Action 03 : Lancer un projet d'écologie industrielle et territoriale en s'appuyant sur les Zones d'Activités Economiques

1. Réduire la production des déchets et généraliser le réflexe du tri : la double ambition de GPGE

La production de déchets est l'aboutissement du cycle de vie d'un produit qui inclut l'extraction de ressources naturelles nécessaires à sa fabrication, sa distribution, son utilisation. Les déchets produits à la fin mais également à toutes les étapes du cycle de vie de ce produit doivent être collectés, transportés, éliminés ou valorisés, ce qui représente un coût important pour la société et des externalités négatives considérables pour l'environnement. Grand Paris Grand Est est **responsable de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire**. Ceci inclut les déchets produits par les ménages et les activités économiques (équivalents en quantité et en matière à ceux d'un ménage), les déchets de la collectivité (déchets verts, déchets de voirie ou de marchés, déchets de l'assainissement), les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.). A l'échelle de Grand Paris Grand Est, **167 206 tonnes de déchets ménagers et assimilés étaient produits en 2020**, soit une **augmentation de 6% par rapport à 2010**. Cette augmentation est due à l'accroissement de la population, mais pas seulement : **la production des déchets par habitant a augmenté de 1% depuis 2010**.

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources naturelles, il s'agit aujourd'hui d'inverser la tendance et de réduire au maximum la production de déchets ménagers. Il devient en effet impératif de sortir du modèle classique et « linéaire » de production et de consommation (extraire, produire, consommer, jeter) et d'aller vers un **modèle circulaire de l'économie et de la consommation**, promouvant une consommation plus sobre et favorisant le réemploi des produits et la valorisation des déchets.

Concrètement, l'EPT est en charge pour 12 communes de :

- La prévention des déchets ménagers et assimilés et l'accompagnement des acteurs du territoire vers leur réduction.
 - La collecte des déchets ménagers et assimilés optimisée, sans nuisance et tournée vers le recyclage et la valorisation grâce à une promotion du tri à la source.
 - Leur traitement, délégué au SYCTOM et à d'autres prestataires, qui assurent, entre autres, la mission de valorisation des déchets sous forme de matières et d'énergie.
-
- **Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés : un Plan d'actions ambitieux pour une réduction drastique des déchets**

En 2022, en date du 31 octobre, **133 000 tonnes de déchets ont été collectées** (hors gravats et bois), dont : 11 140 tonnes de multi-matériaux (bac des recyclables), 6 018 tonnes de déchets végétaux et 4 138 tonnes d'emballages en verre (tous types de collecte).

Afin de planifier et renforcer sa politique de prévention des déchets, Grand Paris Grand Est a adopté le 13 décembre 2022, son **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Elaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, cet ambitieux programme d'actions collectif vise à actionner tous les leviers possibles pour **réduire au maximum la quantité de déchets générés**. Cela peut passer, en premier lieu, par une moindre consommation de ces produits, de certaines matières superflues qui les composent (emballages, par exemple) ou par le rallongement de leur durée de vie, qui permet d'éviter le statut de déchet. Lorsque le produit est hors d'usage, d'autres solutions sont favorisées par GPGE telles que le réemploi et la réutilisation, qui nécessitent un apport plus ou moins important en ressources (action humaine, matières, énergies, etc.)

Ainsi, 4 axes stratégiques ont été collectivement définis, eux-mêmes déclinés en 13 fiches actions qui ont pour objectif de diminuer de **68 kg la quantité de déchets produits par habitant à horizon 2030** :

- **Informier et sensibiliser la population aux bons gestes** pour gérer de manière différenciée les déchets végétaux, réduire le gaspillage alimentaire et accompagner les ménages, les commerçants et les ménages vers le Zéro déchet.
- **Développer des solutions opérationnelles** pour favoriser le **compostage** individuel et de proximité, créer des espaces de réemploi et de réutilisation. Les entreprises doivent également être accompagnées vers la mutualisation de moyens et de solutions afin de diminuer leur pression sur les ressources naturelles : c'est l'**écologie industrielle et territoriale**.
- **Accompagner et inciter financièrement les projets** de prévention des déchets conduits **par des acteurs locaux** et les efforts des entreprises dans la réduction ou la valorisation de leurs déchets.
- **Devenir exemplaire** : GPGE et les Villes membres doivent poursuivre un objectif d'exemplarité **en diminuant les déchets générés par leur activité, réduisant le gaspillage alimentaire** dans leurs restaurations collectives, en pratiquant la **gestion différenciée des déchets végétaux** et en développant une **politique d'achat public la plus exigeante possible sur le plan environnemental**.

- **Des actions de sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets**

Grand Paris Grand Est mène par ailleurs des actions pour sensibiliser ses habitants à la prévention des déchets. Dans ce but, les équipes interviennent partout sur le territoire pour accompagner la population vers des comportements moins générateurs de déchets et contribuer à améliorer le geste du tri. En 2022, **198 actions de sensibilisations sur la gestion des déchets ont eu lieu en milieu scolaire**, auprès de **4 369 élèves**. Par ailleurs, **19 animations grand public et 38 actions en porte-à-porte** ont été organisées **pour accompagner les habitants dans**

l'adaptation aux changements induits par le nouveau système de collecte des ordures ménagères. De nombreuses autres opérations, ateliers et stands ont été organisés en 2022 lors de manifestations locales, permettant à de nombreux habitants de bénéficier d'une sensibilisation à l'enjeu du tri sélectif, du recyclage, de la réduction des déchets et du réemploi.

Lors de ces actions, les équipes de GPGE diffusent le **guide de réduction des déchets**, qui propose des solutions pratiques et faciles à mettre en œuvre pour réemployer plutôt que jeter, consommer en minimisant sa production de déchets et jardiner « zéro déchet ». En 2022, 528 guides ont ainsi été distribués.

Du 15 octobre 2021 au 15 juin 2022, a eu lieu la saison 1 du dispositif « **Objectif famille zéro déchet** » à destination de tous les habitants des villes du territoire. Les 14 familles volontaires qui se sont inscrites ont pu bénéficier d'un accompagnement bimestriel d'une durée d'une année pour réussir le défi de réduire le poids de sa poubelle de 30%. 5 ateliers leur ont été proposés :

- Atelier compostage à la Maison de la Nature de Coubron.
- Atelier fabrication de lessive maison.
- Atelier pratiques éco-responsables, avec la réalisation de Furoshiki (emballage réutilisable).
- Atelier salle de bain zéro déchet.
- Atelier « Cuisiner malin » pour réduire le gaspillage alimentaire.

Après un an de suivi, plus de la moitié des familles ont **réduit le poids de leurs poubelles d'ordures ménagères résiduelles de 30%**. Au vu de l'efficacité démontrée du dispositif, une **deuxième édition a été lancée en 2022** et 33 familles se sont déjà inscrites. Pour cette nouvelle saison 2022-2023, les familles sont accompagnées par l'association Ecocityzen qui proposera plusieurs ateliers sur des thématiques variées comme le compostage, les alternatives au jetable et les fêtes de fin d'années.

- **Un nouveau marché de collecte pour limiter l'impact écologique de la collecte de déchets ménagers**

Le nouveau marché de collecte des déchets est effectif depuis le 1^{er} mars 2022. Il a vocation à réduire l'empreinte carbone du service public de gestion des déchets et d'en maîtriser les coûts tout en assurant un service de grande proximité pour la population. Les actions prévues sont les suivantes :

- Réduire **l'empreinte environnementale du service public rendu** par GPGE, notamment à travers l'utilisation de **véhicules moins polluants**. D'autre part, **l'optimisation des circuits de collecte** a permis la **diminution des kilomètres parcourus, de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances sonores**. Fin 2022, 25 bennes (sur 66 bennes au total) utilisaient du GNV/bioGNV, un carburant faiblement carboné, peu polluant et en partie renouvelable. Limiter l'impact écologique de la collecte en utilisant des bennes moins émettrices de CO2 est un levier important de décarbonation, à titre d'illustration, en 2021 l'ensemble des bennes ont parcouru 750 000 km.
- Maîtriser les coûts du service, avec l'accent mis sur **l'optimisation des circuits de collecte**.
- Assurer la traçabilité des flux de déchets collectés, avec notamment la mise en place de la géolocalisation des bennes grâce à un suivi numérique à distance.

En 2022, une expérimentation concernant la collecte des encombrants sur rendez-vous a été mise en place dans 4 communes, avec un message en amont de la prise de rendez-vous pour sensibiliser au don et au réemploi.

- **Des déchèteries modernisées pour augmenter le tri sélectif et limiter les dépôts sauvages**

Grand Paris Grand Est exploite un réseau de 7 déchèteries qui assure un service public permettant aux habitants d'évacuer les déchets non collectés en porte-à-porte. Cela permet de **réduire les dépôts sauvages et de favoriser le recyclage ou la valorisation des matières**. Depuis mi-2018, les déchèteries du Territoire ont été mises en réseau à l'échelle du territoire pour faciliter un égal accès des habitants à ce service public (Vaujours, Pavillon-sous-Bois, Gagny, Livry Gargan, Villemomble, Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne).

Grand Paris Grand Est a engagé en 2021 un plan de modernisation des déchèteries. La phase 1 a permis l'amélioration du parcours usagers sur le site pilote de Noisy-le-Grand et la phase 2, terminée en octobre 2021, a permis de renforcer le sous-sol de la déchèterie de Villemomble.

En 2022, les avant-projets de la phase de conception de la mise aux normes de 4 déchèteries à Gagny, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois et Noisy-le-Grand ont été rendus. Ces travaux de mise aux normes visent à répondre à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Ils intègrent notamment des améliorations du système d'assainissement et des aménagements visant à résorber les rejets d'eaux polluées dans les milieux naturels.

- Ouverture prochaine d'un espace dédié au réemploi au sein de la déchèterie de Neuilly-sur-Marne

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Grand Paris Grand Est promeut le réemploi afin d'allonger la durée de vie des produits et ainsi de diminuer significativement la production de déchets.

Depuis mars 2021, une nouvelle déchèterie a ouvert ses portes à Neuilly-sur-Marne. Elle est composée de 15 bennes à quai pour la gestion des différents types de déchets et bientôt d'un espace dédié à la réparation, au reconditionnement et au réemploi des objets. La création de cette déchèterie a comme objectifs de :

- Favoriser le recyclage et la valorisation de la matière.
- Limiter la multiplication des dépôts sauvages.
- Limiter les tonnages pris en charge lors de la collecte classique des ordures ménagères.
- Redonner une seconde vie aux déchets avec comme axes privilégiés le réemploi et la réutilisation.

Cet espace de réemploi ouvrira en mars 2023. Le lieu accueillera des associations de l'économie circulaire : Le P'tit TroCoeur nocéen, EMMAUS, Fasol et Rosnycyclettes. Ces associations animeront des ateliers de production (menuiserie, bricolage), de réparation (couture) et de sensibilisation au réemploi. Un espace sera aussi dédié à la vente de produit issus du réemploi : mobilier, décoration, vaisselle, vêtements et accessoires customisés, etc.

Depuis juillet 2021, Grand Paris Grand Est a instauré une nouvelle filière de tri du mobilier en partenariat avec l'éco-organisme Ecomaison dans 7 déchèteries du territoire. De janvier à octobre 2022, 1007 tonnes d'éléments d'ameublements ont ainsi été récupérées. Un meuble déposé en déchèterie par un usager dans une benne Ecomaison est recyclé en nouvelle matière première ou valorisé sous forme d'énergie.

- La valorisation énergétique et organiques des déchets

Depuis plusieurs années, Grand Paris Grand Est encourage les habitants du territoire à trier les déchets végétaux en vue de les valoriser grâce au compostage. Ce tri permet de réduire la quantité de déchets organiques présents dans la poubelle d'ordures ménagères, de produire un engrais 100% naturel. Depuis 2018, des composteurs individuels sont distribués sur demande des habitants au sein des déchèteries et déployés dans certains établissements scolaires volontaires. En 2022, 523 composteurs et lombricomposteurs ont été retirés par les usagers en déchèterie, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2020. La sensibilisation au compostage et aussi effectuée auprès des établissements scolaires du territoire, 11 sont dotés de composteurs pédagogiques et leur mise en place est simultanément suivi d'un accompagnement personnalisé (formation et suivi annuel).

Le compostage individuel et de proximité est renforcé avec le Programme Local de Prévention des Déchets, adopté en décembre 2022, il est ainsi prévu à échéance 2028 la distribution de 3 600 composteurs individuels, l'installation de 60 sites de compostage partagés et 35 sites de compostage autonome en établissements scolaires.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est contribue à la valorisation de différents flux de déchets (ferraille, bois, carton, déchets végétaux) par l'intermédiaire de ses marchés de traitement. Pour la valorisation des emballages recyclables (papier, carton, verre), des objets encombrants et du contenu bennes tout-venant des déchèteries, Grand Paris Grand Est fait appel au SYCTOM.

En 2021, les ordures ménagères et assimilées traitées par le SYCTOM ont fait l'objet d'une valorisation énergétique à hauteur de 61,3% et permis la production d'électricité renouvelable. La valorisation de la matière et organique s'est élevée à 31,8 %. Et les 6,9% restant ont été enfouis.

2. Bien Manger Près de Chez Moi et Cap Saveurs : GPGE accompagne ses habitants vers une alimentation durable, saine, équitable et respectueuse de l'environnement

S'appuyant sur une cartographie des acteurs de l'alimentation durable présents sur le territoire, réalisée par Grand Paris Grand Est en partenariat avec Terralim, Grand Paris Grand Est a mis au point deux outils en 2022 :

- **Cap Saveurs** : une cartographie en ligne recensant l'ensemble des lieux et commerces où les habitants peuvent se rendre pour trouver une alimentation saine, équitable et respectueuse de l'environnement
- Le **Guide Bien Manger Près de Chez Moi** : distribué aux habitants lors des animations et ateliers, ce guide contient des astuces et conseils pour manger une alimentation plus saine, respectueuse de l'environnement et accessible, même pour les petits budgets.

Enfin, Grand Paris Grand Est a lancé en 2022 le programme **Bien Manger Près de Chez Moi**. Visant à sensibiliser les habitants à consommer une **alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement**, ce programme propose des stands et ateliers de cuisine aux habitants, animés par des associations (Miam, Ecobul, le Tipi) dans le cadre d'événements municipaux ou en milieu périscolaire. En 2022, année de lancement de ce dispositif, **22 journées d'animations grand public et 8 ateliers en milieu périscolaire ont été organisés**, permettant de sensibiliser **1790 habitants résidant dans 9 villes** du territoire.

3. Un accompagnement des entreprises pour faire face aux défis de transition écologique

- **Un engagement certain pour améliorer la performance énergétique des entreprises**

Grand Paris Grand Est s'est mobilisé pour soutenir les entreprises impactées par la crise énergétique. Lors du Conseil de Territoire du 13 décembre 2022, un **vœu a été adopté à l'unanimité par ses membres pour venir en soutien aux artisans boulangers** fortement impactés par **l'augmentation des prix de l'énergie** et plus généralement à l'ensemble du tissu économique. Cette action a pour objet d'alerter et d'interpeller les pouvoirs publics sur une profession dont le devenir est fortement remis en cause et sur la nécessité de répondre à ces difficultés par des dispositifs d'aide exceptionnels.

En parallèle de cet engagement, GPGE a renforcé la communication auprès des entreprises du territoire pour connaître leurs besoins et les renseigner au mieux sur les potentielles aides disponibles. En 2023, GPGE précisera et renforcera cette offre d'accompagnement afin qu'elle complète, relaie et accompagne les actions proposées par l'Etat et la Région.

- Des projets qui doivent contribuer à l'amélioration du bâti et à la qualité environnementale des espaces économiques

Le Schéma directeur pour un nouveau développement économique, adopté en juin 2021, a fait du développement durable l'un des deux moteurs du développement territorial. Cette stratégie à horizon 2030 s'appuie sur des leviers de la transition écologique pour dynamiser son développement économique, à l'exemple de :

- La filière de l'éco-rénovation, par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises à ces enjeux.
- Le développement d'une filière de l'économie circulaire et des activités de recyclage, d'éco-conception, d'éco-fonctionnalité, d'approvisionnement durable, qui complète la filière d'éco-rénovation et renforce le niveau d'intégration et d'ancrage des écosystèmes.
- La mise en œuvre d'un programme de modernisation des espaces économiques visant, par exemple, la performance environnementale par l'amélioration du bâti et des espaces et l'accompagnement vers la mise en œuvre de projets d'écologie industrielle territoriale.

Les études visant la rénovation des zones d'activités économiques et l'identification du foncier mutable commencées en 2021 et poursuivies en 2022 s'intègrent dans ces objectifs de dynamiser le développement économique, notamment par la transition écologique.

L'étude de **préfiguration de la requalification des zones d'activités est toujours en cours**, le diagnostic et l'identification des axes d'amélioration ont bien été réalisés. La requalification d'une zone d'activité consiste à développer un projet d'aménagement spatial et économique dans le but de conforter les entreprises présentes et de valoriser l'image du site pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Ces opérations comprendront, en fonction des besoins identifiés avec les entreprises, des travaux de rénovation énergétique, des projets mutualisés de production d'énergies renouvelables, la végétalisation et la mise en agriculture des espaces publics et pourraient viser l'obtention de certificats HQE (Haute Qualité Environnementale). En 2023, l'animation territoriale dans les zones ou espaces d'activités viendra renforcer et accompagner la transformation de ces viviers économiques. Il est notamment prévu de rencontrer les associations de représentants des ZAE pour définir avec eux une dynamique d'amélioration autour de sujets communs, à l'exemple de l'écologie industrielle et territoriale ou de la rénovation du bâti.

Grand Paris Grand Est a également engagé en 2022 **le recensement et la caractérisation du foncier mutable vers une destination économique**. Ce chantier en cours permettra d'identifier les unités foncières présentant un fort potentiel d'évolution et pouvant accueillir de nouvelles activités économiques. Dans le cadre de l'objectif **Zéro artificialisation nette**, les fonctions multiples des sols seront prises en compte.

En 2022, le premier comité de Pilotage marquant le lancement de cette étude a eu lieu et un premier recensement sur l'identification du foncier mutable a été effectué. Cette étude se poursuivra en 2023 en étroite collaboration avec les villes et s'inscrira dans les axes du PADD.

- GPGE : une passerelle entre la recherche et le monde de l'entreprise

Grand Paris Grand Est a conclu des partenariats pour créer de véritables synergies autour de la transition environnementale et la ville de demain.

En 2022, le partenariat avec Descartes Développement Innovation, entamé en 2018, a été renforcé et Grand Paris Grand Est a intégré le conseil d'administration. Cette nouvelle participation aux décisions doit permettre de faire valoir les atouts de Grand Paris Grand Est dans le développement de l'écosystème de la cité Descartes notamment composé de l'Ecole des ponts et de l'Université Gustave Eiffel, qui forme notamment les urbanistes de demain. L'EPT pourrait ainsi bénéficier de retombées en matière de rayonnement, de recherche, d'innovation sur la ville de demain et de développement du digital dans les nouveaux usages économiques et environnementaux. Ce lien doit permettre de créer de véritables synergies entre les entreprises du territoire et le monde de la recherche et de faire de Grand Paris Grand Est un territoire d'expérimentation d'innovation en matière d'écologie urbaine et de développement durable.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



En 2022, des animations « Bien manger près de chez moi » ont été organisées dans plusieurs villes du territoire. Sur cette photo, l'association Miam anime un stand à Neuilly Plaisance pour sensibiliser à l'alimentation durable et de saison.



La nouvelle déchèterie de Neuilly-sur-Marne : un accès facilité et une sécurité renforcée pour offrir le meilleur service aux habitants.



Pour l'édition 1 du dispositif de sensibilisation « objectif famille zéro déchet », 14 familles ont suivi un accompagnement pour réduire de 30% le poids de leur poubelle. Les familles suivent ici un atelier sur le compostage à la Maison de la nature de Coubron.



Grand Paris Grand Est encourage les habitants du territoire à trier les déchets végétaux en vue de les valoriser grâce au compostage. Des composteurs et lombricomposteurs sont régulièrement distribués aux habitants.

V. L'exemplarité de Grand Paris Grand Est : un fonctionnement responsable pour une empreinte environnementale minimale



Partie 5 : L'exemplarité de GPGE : un fonctionnement responsable pour une empreinte environnementale minimale

Le Plan Climat Air Energie



Des actions concrètes pour réduire l'empreinte environnementale de GPGE :

- Actions en cours de réalisation :

Axe 6 Action 02 : Développer une politique d'achat public à haute performance environnementale grâce à l'inscription de clauses et de critères environnementaux et à l'achat circulaire

Axe 6 Action 03 : Favoriser l'usage des mobilités propres et actives par les agents de l'EPT et des Villes

Axe 06 Action 04 : Mettre en œuvre un service de collecte des déchets optimisé, décarboné et peu polluant

- Actions à réaliser :

Axe 6 action 01 : Accompagner les communes dans la réalisation d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics et les agents dans un usage plus écoresponsables de leur espace de travail

1. Une politique d'achat en faveur du développement durable et de l'économie circulaire

• La commande publique envisagée comme un véritable levier de transition écologique

Grand Paris Grand Est actionne le **levier de la commande publique pour réduire son empreinte environnementale** et favoriser le **développement de filières économiques circulaires et ou plus vertueuses sur le plan écologique**. Cela se traduit par l'inscription de plus en plus fréquente et de plus en plus ambitieuse de clauses et critères environnementaux valorisant ou exigeant des offres de prestations plus respectueuses de l'environnement, ayant recours à des matières et produits issus du recyclage ou du réemploi et plus sobres dans l'exploitation des ressources naturelles, moins émettrices de gaz à effet de serre ou de pollutions.

Le **réflexe d'intégrer des exigences environnementales dans l'achat public se généralise au sein des services de l'EPT** puisqu'en 2022, ce sont 23 marchés qui ont comporté un critère ou une clause développement durable (clause sociale et/ou environnementale). Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Marne Propre, 100% des marchés de travaux notifiés en 2022 comportent un critère et/ou une clause développement durable.

Depuis 2022, la loi oblige les acheteurs publics à acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, dans des proportions allant de 20% à 40% selon le type de produits. Grand Paris Grand Est mène une réflexion pour prendre en compte les nouvelles obligations depuis 2021. Le travail d'identification des produits contenant des matières recyclées est un travail complexe qui se heurte parfois à des fournisseurs qui n'ont pas la maturité suffisante pour répondre à ces nouvelles exigences. Pour autant, Grand Paris Grand Est développe et structure sa politique d'achat pour respecter ces nouvelles réglementations avec une volonté d'en **faire un véritable levier de l'économie circulaire** et de contribuer à la prévention des déchets.

La **recherche de la performance environnementale des achats publics** a été inscrite au Programme d'Actions du PCAET et a été poursuivie en 2022 en visant une augmentation du nombre de marchés concernés et une plus grande exigence environnementale. Dans ce cadre, Grand Paris Grand Est expérimente et développe une méthode d'accompagnement renforcé de certains projets d'achat ciblés afin de maximiser leur performance environnementale. En 2022, ce travail a été mené dans le cadre de 2 marchés.

Chacune de ces procédures d'achat public (consultations en cours à la date d'écriture du présent rapport) a été précédée d'un état des lieux du marché (*sourcing*) approfondi permettant d'identifier, dans chaque secteur

d'achat, les solutions les plus respectueuses de l'environnement, qui ont été intégrées dans la définition du besoin et la rédaction des documents de consultation. Une attention particulière à ces exigences environnementales a ensuite été apportée au moment de l'analyse des offres.

Cet objectif de performance environnementale des achats publics repose aussi sur le partage des expériences réussies et des difficultés rencontrées entre l'EPT et ses 14 villes et le déploiement des méthodes d'achat public à haute performance environnementale à l'ensemble des villes volontaires. C'est pourquoi le club commande publique, réunissant les services en charge de la commande publique au sein des 14 villes, a continué à se réunir en 2022. Il a été l'occasion de partages d'information et de retours d'expériences, notamment autour des nouvelles obligations issues de la loi « AGECE » et de la loi « Climat et résilience ».

2. Un usage du numérique efficient et conscient de son impact écologique

- Un recours au télétravail maintenu et facilité par des logiciels de travail collaboratif

En 2022, la possibilité de recours au télétravail s'est poursuivie, à raison d'un maximum de 2 jours par semaine pour tous les agents exerçant des missions pouvant être réalisées à distance (hors période d'intégration de 6 mois et contrat d'apprentissage), ce qui permet de **minimiser les déplacements et ainsi de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre**. La présence des agents demeure toutefois obligatoire à raison de 3 jours minimum par semaine afin de conserver un contact humain avec les usagers et des temps d'échange en présentiel, également précieux pour la cohésion au sein des équipes de Grand Paris Grand Est.

Depuis quelques années, Grand Paris Grand Est investit dans des logiciels visant à améliorer le **travail collaboratif** et la fluidité des échanges dématérialisés (Office 365, Teams). En 2022, 49 agents ont été formés dans le cadre 15 sessions de formation organisées pour les accompagner vers l'appropriation de ces nouveaux outils.

- Vers une réduction de l'empreinte environnementale du numérique

L'EPT travaille sur le reconditionnement et l'amélioration de son matériel informatique en baisse de performance ou en fin de vie. La Direction des Systèmes d'Informations effectue des **opérations de recyclage et d'optimisation d'ordinateurs** en y intégrant des disques durs rapides afin d'allonger leur durée de vie. En 2022, 28 ordinateurs portables et 3 PC fixes ont fait l'objet de ces améliorations. Ces améliorations vont permettre, dans le cadre d'un usage bureautique, d'augmenter la durée de vie des PC concernés de 1 à 3 ans.

GPGE a également commandé des smartphones pour le remplacement de sa flotte mobile, en privilégiant une marque dont l'indice de réparabilité est élevé.

- La dématérialisation du service public pour réduire les déplacements et améliorer le lien avec les habitants

Par ailleurs, l'EPT privilégie la dématérialisation pour la transmission des informations et le fonctionnement interne de la collectivité. Aujourd'hui, l'envoi des convocations et des dossiers des instances délibératives, les procédures de marchés publics, les circuits de création, de validation et de signature des bons de commande, l'envoi et le partage du budget et certaines démarches de ressources humaines se font par voie dématérialisée grâce à des solutions numériques adaptées. La dématérialisation des procédures se poursuivra en 2023.

Grand Paris Grand Est a à cœur de développer des procédures facilitant les interactions à distance entre l'administration territoriale et ses usagers. L'EPT a déjà mis en place des téléservices dans le cadre de la gestion des relations avec les usagers pour les services de prévention et gestion des ordures ménagères. Les habitants du

territoire peuvent également effectuer en ligne leurs commandes de bacs à ordures et de tri-sélectif. Plus de 6495 demandes de bacs et 1 134 demandes de dérogation d'accès ont été effectuées en 2022 grâce à ces solutions.

En 2022, GPGE a demandé l'avis des usagers sur les évolutions de son site web dans l'optique de mettre en place un guichet unique pour faciliter les démarches en ligne.

- Une connaissance géographique approfondie et partagée du territoire

La connaissance du territoire, de ses milieux et de sa biodiversité est un préalable indispensable à la conduite d'actions visant leur préservation et leur enrichissement. Depuis 2018, le service SIG (Système d'Information Géographique) de Grand Paris Grand Est structure et organise les données géographiques acquises en *open source*, achetées par convention et collectées auprès des services de l'EPT. Les outils cartographiques développés ont servi à l'analyse spatiale, la production de statistiques, la production de cartes dynamiques, la gestion du réseau d'assainissement, le PLUi, la gestion des déchets.

En 2022, plusieurs productions ont été développées par ou avec l'équipe SIG de Grand Paris Grand Est :

- Cap Saveurs, une cartographie interactive en ligne géolocalisant et valorisant les distributeurs de l'alimentation durable sur le territoire : producteurs locaux, commerçants de proximité et associations.
- Une cartographie des ilots de fraîcheur du territoire pour aider les habitants durant la période de canicule.

Le SIG de Grand Paris Grand Est a par ailleurs apporté aux villes du territoire un rôle de conseil et d'expertise et des outils mutualisés. En 2022, la Ville de Clichy-sous-Bois a « connecté » son application de gestion et de dématérialisation des demandes d'urbanisme au SIG GPGE. Les agents de Clichy-sous-Bois utilisent les données de GPGE pour instruire leurs demandes d'urbanisme et bénéficient également des autres couches d'informations gérées et mises à disposition par GPGE (fichiers fonciers MAJIC, réseau Enedis...). D'autres villes ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

3. Un patrimoine immobilier sobre et peu impacté par la crise énergétique

Le patrimoine immobilier de Grand Paris Grand Est est constitué de **15 sites**. Le siège administratif de Grand Paris Grand Est est situé à Noisy-le-Grand depuis le 1er janvier 2018. Ses services sont hébergés sur deux étages de l'immeuble Jupiter, datant de 2007, dont GPGE est locataire et qui répond aux exigences récentes en matière de **performance énergétique**. Sur une surface d'environ 3000 m², il accueille la Direction générale, l'ensemble des services ressources et une partie des services opérationnels. Ce choix de siège a permis de regrouper les directions et les agents au sein d'un bâtiment à proximité d'une ligne de RER, ce qui favorise l'usage des transports collectifs et peu polluants par une majorité d'agents.

En 2022, dans un contexte de forte augmentation des coûts de l'énergie, le lancement de la saison de chauffe s'est accompagné d'un réglage des consignes de chauffage dans un objectif de respecter la température maximale de 19 degrés dans tous les bâtiments dotés d'un système centralisé géré par l'EPT.

Le site « ECOPOLE » de Grand Paris Grand Est, situé à Clichy-sous-Bois, est un bâtiment construit en 2014, énergétiquement performant, notamment grâce à son système de chaleur et de ventilation double-flux qui permet de renouveler l'air intérieur avec des débits fixés à l'avance. Grâce à un échangeur thermique, les déperditions de chaleur sont diminuées.

Les anciens locaux municipaux occupés par la Maison du droit de Noisy-le-Grand ont fait l'objet d'une opération de rénovation qualitative conduite par la Ville.

Grand Paris Grand Est a ouvert en mars 2020 le Plateau, un espace de coworking et d'incubation. D'une surface de 740 m², ce bâtiment à énergie positive labellisé et soutenu financièrement par l'ADEME et le FEDER est une

construction innovante aux besoins réduits en énergie : bétons optimisés permettant de conserver une forte inertie, recours à des matériaux bio-sourcés, végétalisation, ventilation à prise d'air centralisée permettant de bénéficier des puits géothermiques hydrauliques, filtration de l'air extérieur de très haute qualité préservant l'air intérieur des épisodes récurrents de pollution, eau chaude centralisée à boucle économique pour production par pompe à chaleur sur sonde géothermique, réutilisation des eaux de pluie.

La pépinière d'entreprises « Espace 22 » (Rosny-sous-Bois) : l'Espace 22 propose un cadre de travail valorisant, des services sur mesure, un appui au développement personnalisé pour les jeunes entrepreneurs. Par ailleurs, le remplacement de l'ensemble des luminaires par des LED, à faible consommation, a été engagé fin 2022.

La Maison des services publics et la Maison de l'Habitat (Montfermeil), sont installées au rez-de chaussée de bâtiments construits en 2010.

Les Sept déchèteries de GPGE sont en cours de réhabilitation. Dans le cadre d'un programme global d'amélioration des déchèteries, il a été décidé de remplacer la majorité des bâtiments modulaires, vétustes, par des modules neufs, offrant une meilleure isolation thermique, limitant ainsi les déperditions de chaleur et assurant un meilleur confort thermique aux agents. En raison des fortes chaleurs de l'été 2022, Grand Paris Grand Est a adapté les horaires d'ouverture des déchèteries, mis en place des fontaines à eau, et a fourni des parasols pour éviter les risques d'incendie ou de malaise d'usagers et d'agents.

La recyclerie de Neuilly-sur-Marne, adossée à la nouvelle déchèterie est un nouvel équipement dont l'ouverture au public est prévue pour 2023. Le but est de redonner une seconde vie aux déchets grâce à la recyclerie : le réemploi et la réutilisation seront les axes privilégiés, avant la solution ultime de l'élimination. La recyclerie remplira les quatre fonctions suivantes : la collecte, la valorisation, la vente, la sensibilisation.

4. Des trajets professionnels moins émetteurs de gaz à effet de serre

La flotte automobile de l'EPT qui est passée de 48 à 51 véhicules en 2022, est composée, à **46% de véhicules électriques** (hors poids-lourds et gros utilitaires).

Elle est désormais constituée de la façon suivante :

- 16 véhicules légers électriques
- 5 petits utilitaires électriques
- 1 véhicule léger hybride
- 13 véhicules légers thermiques
- 11 petits utilitaires thermiques
- 3 véhicules utilitaires < 3,5t
- 4 camions ampli-roll aux normes Euro 6.

La flotte automobile de l'EPT est globalement récente et les véhicules les plus polluants sont progressivement remplacés, lorsqu'ils arrivent en fin de vie, par des véhicules propres. En 2022, deux nouveaux véhicules électriques ont été acquis pour répondre au besoin de renforcement de la flotte automobile.

De nouveaux véhicules électriques doivent encore être acquis en 2023, grâce aux subventions obtenues auprès de la Métropole du Grand Paris, notamment pour remplacer plusieurs véhicules thermiques diesel.

Depuis décembre 2022, les agents de Grand Paris Grand Est peuvent désormais utiliser des **vélos à assistance électrique pour effectuer leurs déplacements professionnels**. Grand Paris Grand Est a en effet décidé de recourir à un service de location longue durée d'une flotte de 5 vélos à assistance électrique, privilégiant l'économie de la fonctionnalité à la logique de transfert de propriété. Cela lui permettra notamment de faire évoluer sa flotte en fonction des besoins. L'objectif est de permettre un report modal progressif de la voiture (électrique ou thermique) au vélo à assistance électrique, beaucoup moins consommateur d'énergies et moins émetteur de GES et de polluants atmosphériques, pour la mobilité des agents de Grand Paris Grand Est.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est encourage ses agents à utiliser des mobilités bas carbone et peu polluantes pour leurs trajets domicile-travail. En 2022, 88 agents ont bénéficié d'une participation financière à leur frais de transport en commun (remboursement du pass Navigo à hauteur de 50%). Le parking du siège dispose de 76 places de stationnement, ouvertes uniquement aux personnes dont le temps de trajet domicile-travail en transport en commun est supérieur à 45 minutes.

5. Un engagement en faveur de l'inclusion, de l'égalité et du bien-être au travail

Grand Paris Grand Est conduit une politique de recrutement active fondée **sur le principe d'égalité d'accès aux emplois**. A la date du 31 décembre 2022, sur 218 agents rémunérés, 105 sont des femmes (48%) et 113 sont des hommes (52%). Parmi les 80 agents de catégorie A, 31% sont des femmes et 39% sont des hommes. Dans la filière technique 21 % sont des femmes contre 79% d'hommes. Sur les 59 encadrants de GPGE, 36 sont des femmes. Au sein du CODIR la parité est parfaitement respectée avec 7 hommes et 7 femmes. De même, pour les emplois fonctionnels avec un homme (le DGS) et une femme (la DGA Cohésion territoriale et Entreprises...).

• Un accompagnement à la formation et à l'évolution de carrière

Grand Paris Grand Est accompagne ses agents dans l'évolution de leur carrière et dans leur formation tout au long de la vie professionnelle. En 2022, 451,5 jours de formation ont été suivis et 122 agents, dont 58 hommes et 64 femmes, ont pu en bénéficier. Enfin, 10 agents ont bénéficié d'une mobilité interne au cours de l'année.

8 agents ont également bénéficié de 14,5 jours de révision pour préparer les concours et examens, dont 4 femmes. L'EPT participe également à la formation et à l'insertion. Au 31 décembre, six apprentis et quatre contrats aidés parcours emploi compétences sont présents dans les effectifs.

• Santé et prévention

Dans le cadre de la médecine du travail, un suivi médical est proposé aux agents qui le souhaitent. La démarche de prévention des risques professionnels est animée par la conseillère de prévention, en lien avec le CHSCT et le réseau d'assistants de prévention.

GPGE propose également aux agents en ayant besoin un accompagnement par un psychologue du travail grâce à des conventions avec l'assureur statutaire. Grand Paris Grand Est a en outre signé une convention avec le service handicap du centre de gestion pour bénéficier de leur accompagnement notamment en matière d'études ergonomiques. Des formations en matière d'hygiène et sécurité permettent de sécuriser les conditions de travail des agents.

Dans le cadre de la semaine du bien-être au travail, plusieurs animations ont été réalisées, notamment des ateliers massages et méditation, une animation aux légumes de saison par Potager City et une animation sur l'hygiène et la sécurité.

Par ailleurs, lors de la campagne « octobre rose », Grand Paris Grand Est a organisé une journée de sensibilisation et d'information autour du cancer du sein. Des ateliers, une conférence et un stand d'information ont été organisés tout au long de la journée.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



Des agents de l'EPT ont participé à un atelier furoshiki, une technique de pliage de tissu utilisée pour emballer des cadeaux sans déchets.



Un challenge mobilités vertes a été organisé au mois d'octobre pour inciter les agents à covoiturer ou à se rendre sur leur lieu de travail en utilisant les mobilités douces. Des ateliers et animations ont été proposés à cette occasion.



Les agents de Grand Paris Grand Est peuvent désormais utiliser des vélos à assistance électrique pour effectuer leurs déplacements professionnels.



©David Marmier

Le Plateau, lieu dédié à l'entrepreneuriat, a pour objet de créer et structurer une communauté d'experts, d'acteurs socio-économiques sur le territoire. C'est un bâtiment novateur en termes de performance énergétique.



grandparisgrandest.fr

11 boulevard du Mont d'Est – 931 60 Noisy-le-Grand